

Guide des Équipements

pour la pratique du

Tir à l'arc



S O M M A I R E

| | |
|----------------------------------------------------------------------|-----------|
| Le mot du Président et du DTN | 3 |
| 1 - Les différentes disciplines | 4 |
| 2 - La pratique du tir extérieur sur terrain plat | 6 |
| 3 - Les pas de tir couverts et les pas de tir couverts fermés | 32 |
| 4 - La Pratique du Tir en Salle | 41 |
| 5 - Intégration du Tir en Salle dans un Gymnase | 48 |
| 6 - L'aire de pratique : Animation Ponctuelle - Découverte | 52 |
| 7 - Equipement des aires de pratiques | 59 |
| 8 - Evolution des installations de club | 63 |

Ce guide a été réalisé par la Commission des Equipements de la FFTA

Membres de la Commission : Evelyne Glaize - Luc Journault - Patrick Lebeau (CTS Aquitaine) - Gérard Rebeyrotte
Thierry Venant - Bernard Vera - Xavier Veray (Adjoint au DTN)

Avec le concours du Service communication de la FFTA : Laurence FRERE - Jean-Denis Gitton (Photos)

Autres crédits photos : Lyon Archerie - INSEP - Thomas Vaillant - Archives FFTA - DR

La FFTA remercie les clubs et les archers pour la mise à disposition des images utilisées pour illustrer cet ouvrage.

Création mise en page : Metta impressions - metta.impressions@free.fr - Tél. : 09 50 79 05 44

Impression : Socosprint Imprimeurs, 36, route d'Archettes, 88000 Epinal

FFTA - www.fftta.fr - fftta@fftta.fr

Face à une demande croissante de la part des clubs et des collectivités en matière d'équipements spécifiques, clef du développement du tir à l'arc, la Fédération Française de Tir à l'Arc se devait de présenter ses préconisations en termes d'installations, quelle que soit leur nature. Voici qui est fait à travers ce "Guide des équipements".

Il répond aux questions que peuvent se poser les maîtres d'ouvrage travaillant sur des projets d'installations dédiées. Ils seront ainsi en mesure de concevoir des équipements de tir à l'arc répondant aux exigences d'une pratique en toute sécurité.



Je veux remercier ici l'excellent travail réalisé par la Commission Fédérale des Equipements. Grâce au concours de professionnels qui s'investissent dans ce cadre, il modélise un grand nombre de situations qui pourraient se présenter aux concepteurs de nouveaux projets.

Sûr que ce document saura répondre à vos attentes, nous vous en souhaitons une bonne étude.

Philippe Bouclet
Président de la FFTA

Pour la première fois la FFTA publie un guide de recommandations pour les équipements dédiés au tir à l'arc. C'est un pas très important dans le développement de notre sport que de permettre à nos clubs et à leurs partenaires locaux de disposer de recommandations pour se doter d'infrastructures dédiées de qualité. Cela doit permettre d'accueillir et de fidéliser tous les types de pratiquants et de leur proposer les meilleures conditions pour progresser.

Nous venons d'inaugurer à l'INSEP le Centre de Tir à l'Arc Sébastien Flute qui offre désormais à notre élite les meilleures



conditions de préparation pour tenter d'atteindre le plus haut niveau dans la hiérarchie mondiale du tir à l'arc.

N'oublions pas que le chemin vers le haut niveau commence dans les clubs et qu'à chaque étape - club, centre d'entraînement ou Pôle France - l'enjeu que représente la qualité des équipements est capital.

Je souhaite que ce Guide permette la concrétisation de nombreux projets que ce soit à l'échelle locale, régionale ou nationale.

Benoît Dupin
Directeur Technique National

1 - Les différentes disciplines

Le Tir sur Cibles Anglaises

La pratique du tir à l'arc au sein des 1700 clubs que compte la Fédération Française de Tir à l'Arc se décline en plusieurs disciplines.

Passé le stade de l'initiation à courte distance, le tir sur cibles anglaises pratiqué en salle et en extérieur sur terrain plat réunit le plus d'adeptes que ce soit pour la pratique en club ou en compétition. Selon leur niveau et leur motivation, les archers disposent d'un panel de disciplines tirées à différentes distances sur des blasons dont la taille varie en fonction de la spécialité : Tir FITA, la discipline olympique du tir à l'arc, Tir Fédéral, discipline nationale ou Tir en salle, discipline internationale. Afin d'élever le niveau de performance des archers français, les structures affiliées à la FFTA doivent se doter d'installations spécifiques permettant la pratique quotidienne du tir à l'arc à leurs adhérents.

Principales caractéristiques des trois disciplines du tir sur cibles anglaises

Le Tir FITA

Discipline Olympique depuis 1972 pour les arcs Classiques.

Distance de tir : 70 m pour les arcs classiques, 50 m pour les Arcs à Poulies

Taille du blason : 122 cm à 70m, 80 cm (6 zones) à 50 m

Nombre de flèches tirées en qualification : 72 flèches par volée de 6 flèches

Formule de match : Match en sets de 3 flèches pour les Classiques, match en 5 volées de 3 flèches cumulées pour les Poulies

Arme utilisée : Arc Classique ou Arc à Poulies

Type de championnat : Championnat de France, d'Europe, du Monde et Jeux Olympiques

Adaptation pour les plus jeunes : la distance de tir et la taille du blason progressent en fonction de la catégorie d'âge des jeunes, de 30 m en benjamin à 70 m en junior.



Le Tir en salle

Discipline hivernale pour la majorité des compétiteurs, la salle sert souvent de préparation pour les disciplines extérieures.

Distance de tir : 18 m

Taille du blason : 40 cm ou trispot

Nombre de flèches tirées en qualification : 60 flèches par volée de 3 flèches

Formule de match : Match en sets de 3 flèches pour les Classiques et Arcs Nus, match en 5 volées de 3 flèches cumulées pour les Poulies

Arme utilisée : Arc Classique, Arc à Poulies, Arc Nu

Type de championnat : Championnat de France, d'Europe et du Monde pour les Classiques et les Poulies, championnat de France pour les Arcs Nus

Adaptation pour les plus jeunes : la taille du blason est de 60cm.



Le Tir Fédéral

Discipline uniquement pratiquée en France

Distance de tir : 50 m

Taille du blason : 122 cm

Nombre de flèches tirées en qualification : 72 flèches par volée de 6 flèches

Arme utilisée : Arc Classique ou Arc à Poulies

Type de championnat : Championnat de France

Adaptation pour les plus jeunes : la distance de tir et la taille du blason progressent en fonction de la catégorie d'âge des jeunes, de 20 m en benjamin (à partir de 11 ans) à 50 m en cadet (15 ans).



2 - La pratique du tir extérieur sur terrain plat

2-1 Une superficie de terrain adaptée

2-2 Une sécurité avec les espaces mitoyens

2-3 Des équipements

2-4 Des aménagements complémentaires

2 - La pratique du tir extérieur sur terrain plat

Nous recommandons pour un équipement de Club, de prévoir une surface permettant l'entraînement à 70 mètres (*distance de la discipline Olympique*) sur un terrain plat, dégagé de tous obstacles, engazonné ou éventuellement sur une surface stabilisée. L'orientation idéale du sens de tir sera : ciblérie disposée au nord et pas de tir au sud.

2-1 Une superficie de terrain adaptée

Lors de sa conception, les règles ci-dessous doivent être respectées.

❖ Pour la longueur nous devons distinguer quatre espaces :

1) Zone de Libre Circulation en arrière du pas de tir (Z.L.C.)

Cette zone de libre circulation est accessible aux personnes autorisées par le club pendant le tir. Les règles d'utilisation des deux espaces délimités par la ligne d'attente (*), seront précisées dans le règlement intérieur du club.

(* Seuls les archers et cadres du club doivent être autorisés à franchir la ligne d'attente pendant le tir. Elle doit être tracée au sol de préférence, à 1m minimum de la ligne de tir.

Deux options possibles :

➤ **Soit 5.00 mètres**

Pour une installation dédiée à l'entraînement

➤ **Soit 20.00 mètres**

Pour permettre l'entraînement en situation de compétition

2) Zone Aire de Tir (Z.A.T.)

Cette zone n'est accessible qu'aux personnes autorisées par le règlement intérieur du club.

➤ **Soit 70 mètres**

pour l'entraînement et ou la compétition au tir Olympique

3) Zone Arrière de Sécurité (Z.A.S.)

Cette zone dans laquelle est réalisée une protection de 4 mètres de hauteur va nécessiter une longueur variable de 5 à 18 mètres (*)

(* Dans cette zone, aucun objet susceptible de causer le rebond d'une flèche ne pourra être déposé.

Trois options possibles :

➤ **Soit 5 mètres :**

Pour une palissade de sécurité de 4 mètres de haut.

➤ **Soit 10 mètres :**

Pour une butte de 2 mètres de haut surmontée d'une palissade de 2 mètres.

➤ **Soit 18 mètres :**

Pour une butte de 4 mètres de haut.

2 - La pratique du tir extérieur sur terrain plat

4) Des équipements (Z.E.)

Suivant le projet du club cette zone, optionnelle, permettra l'implantation d'ouvrages permettant la pratique tout au long de l'année par tous les temps.

Voir Paragraphe 2-3 (page30)

➤ A NOTER :

Avec un équipement de 30 mètres de longueur par 7.50 mètres de large (23.00 m x 7.50 m pour le tir et 7.00 m x 7.50 m pour des locaux annexes) il est possible d'envisager une double pratique:

Tir vers l'extérieur :

De l'intérieur de la salle vers la ciblérie du terrain.

Tir à l'intérieur :

Sur la largeur des 7.50m implantation de quatre cibles mobiles permettant la pratique à 18 m. dans le local de longueur 23.00 m.

❖ Pour la largeur nous devons distinguer deux espaces :

1) Zones Latérales de Sécurité (Z.L.S.)

Rappel : Se référer au paragraphe 2-2 pour le périmètre de sécurité du terrain.

Dans cette zone, aucun objet susceptible de causer le rebond d'une flèche ne pourra être déposé.

Trois options possibles :

➤ Soit zones gauche et droite de largeur 6.25 mètres :
Sans écran protection.

➤ Soit zones gauche et droite de largeur 1.25 mètres :
Avec écrans de protection.

➤ Soit solution mixte :
Suivant la configuration du projet il sera possible de positionner une (Z.L.S.) :
A gauche avec une protection par écrans de 1.25 m(*)
A droite sans protection par écran de 6.25 m(*)
(* Ces dispositions peuvent être inversées.

2) Zone Aire de Tir (Z.A.T.)

Deux cibles par couloir de 5 mètres. Nombre de couloirs adapté à la pratique et au nombre de licenciés.

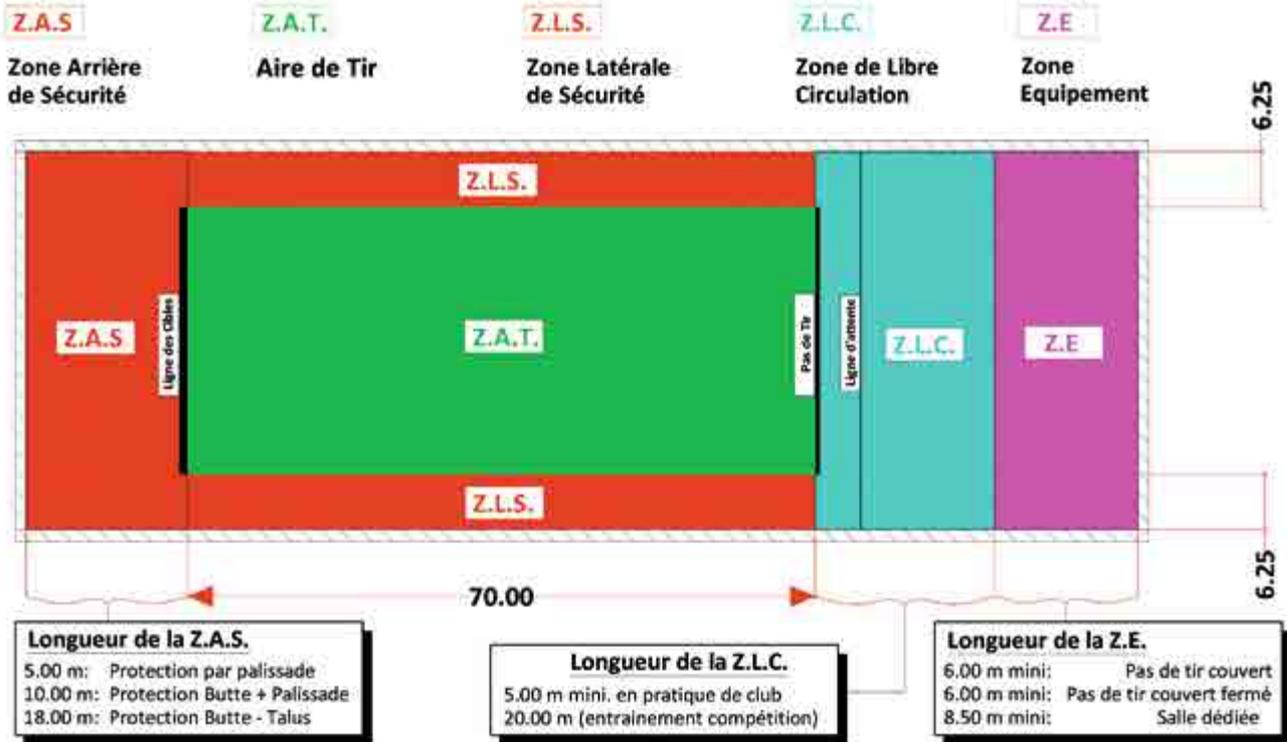
❖ Illustration des Règles : (Annexe N° 2-1c)

Pour illustrer ces règles nous présentons les diverses possibilités offertes pour la conception d'aire de tir adaptée pour tous types de pratiques et tous types d'arcs.

Annexe 2-1a

Périmètre de Sécurité: Assuré par une cloture ou une main courante

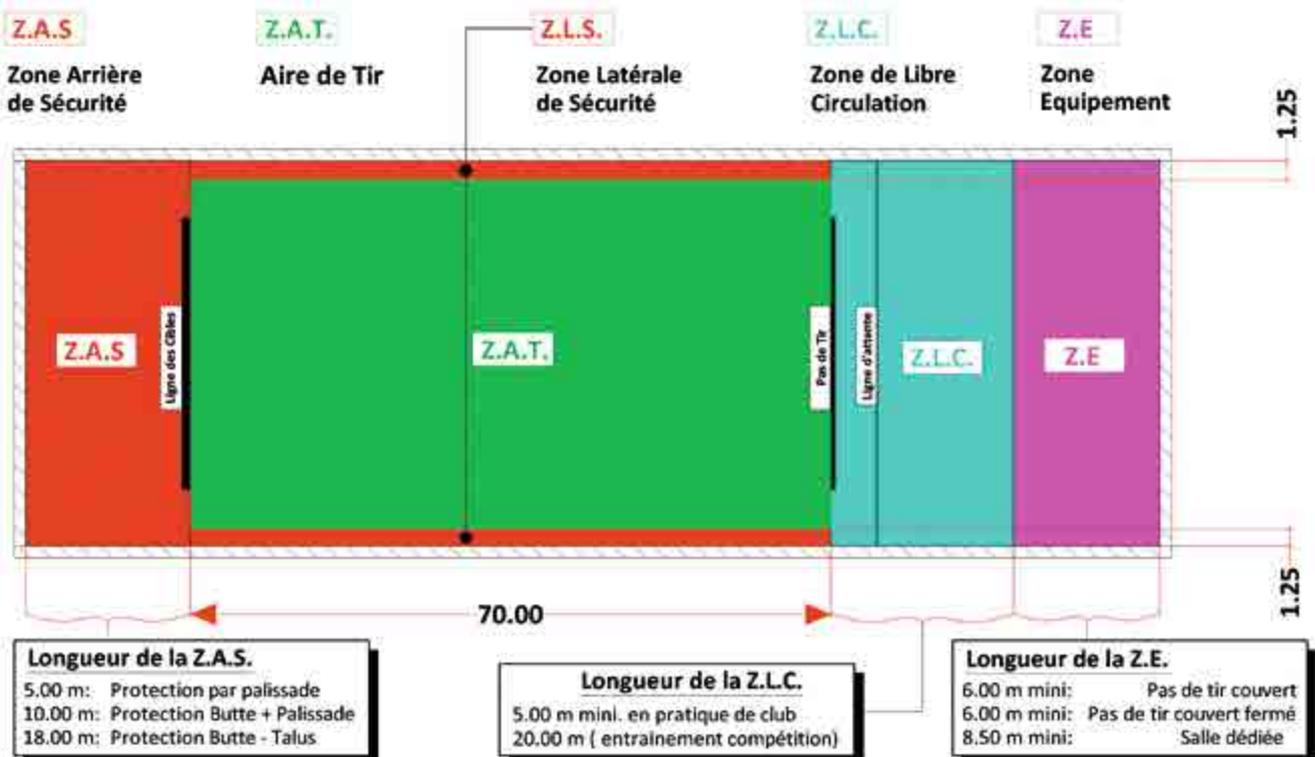
(Z.L.S.) Largeur 6.25 m



Annexe 2-1b

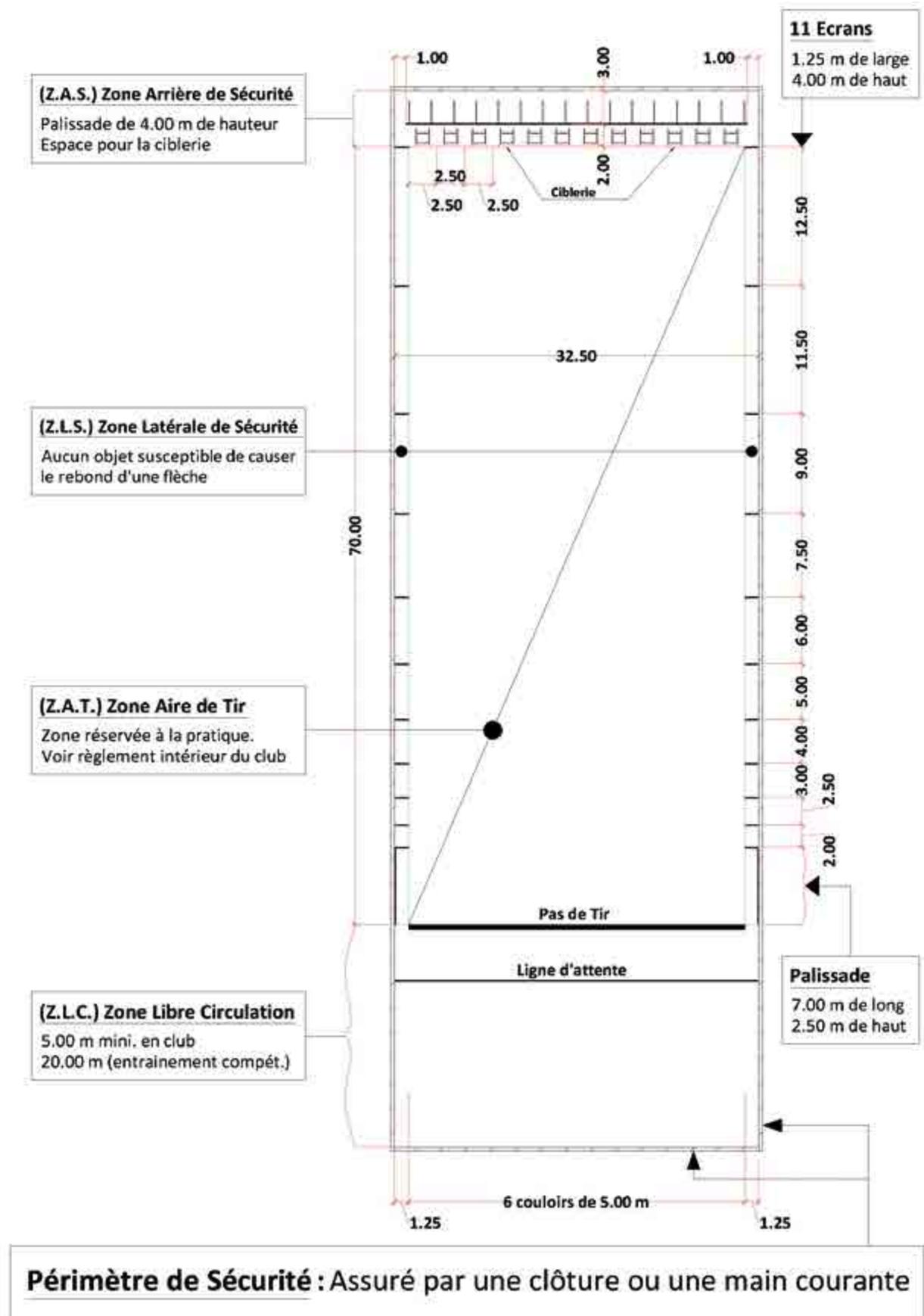
Périmètre de Sécurité: Assuré par une cloture ou une main courante

(Z.L.S.) Largeur 1.25 m



2 - La pratique du tir extérieur sur terrain plat

Annexe 2-1c1 - (Z.A.S.) Protection par palissade - (Z.L.S.) Protection par écrans

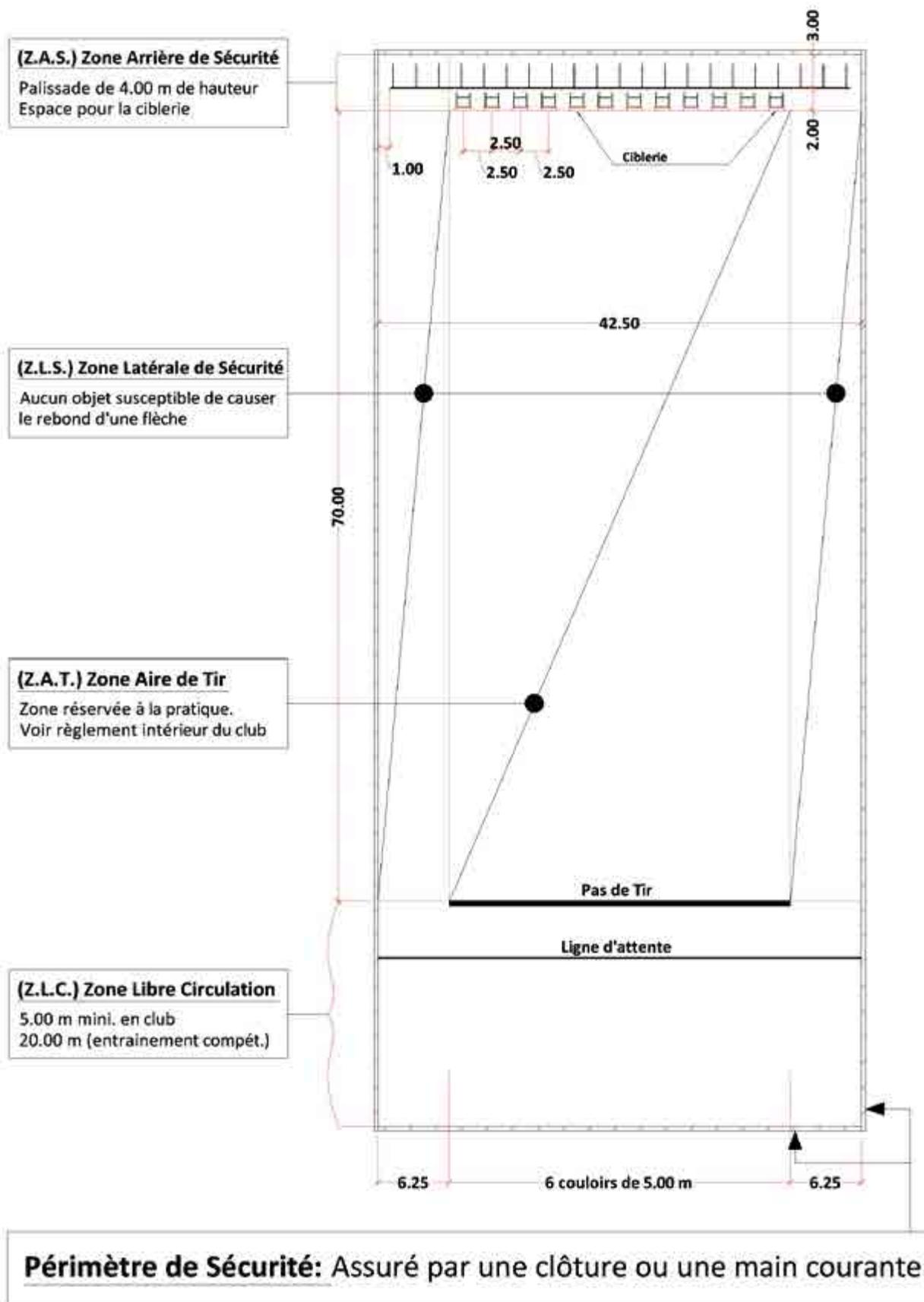


Annexe 2-1c1



2 - La pratique du tir extérieur sur terrain plat

Annexe 2-1c2 - (Z.A.S.) Protection par palissade - (Z.L.S.) Protection par zones

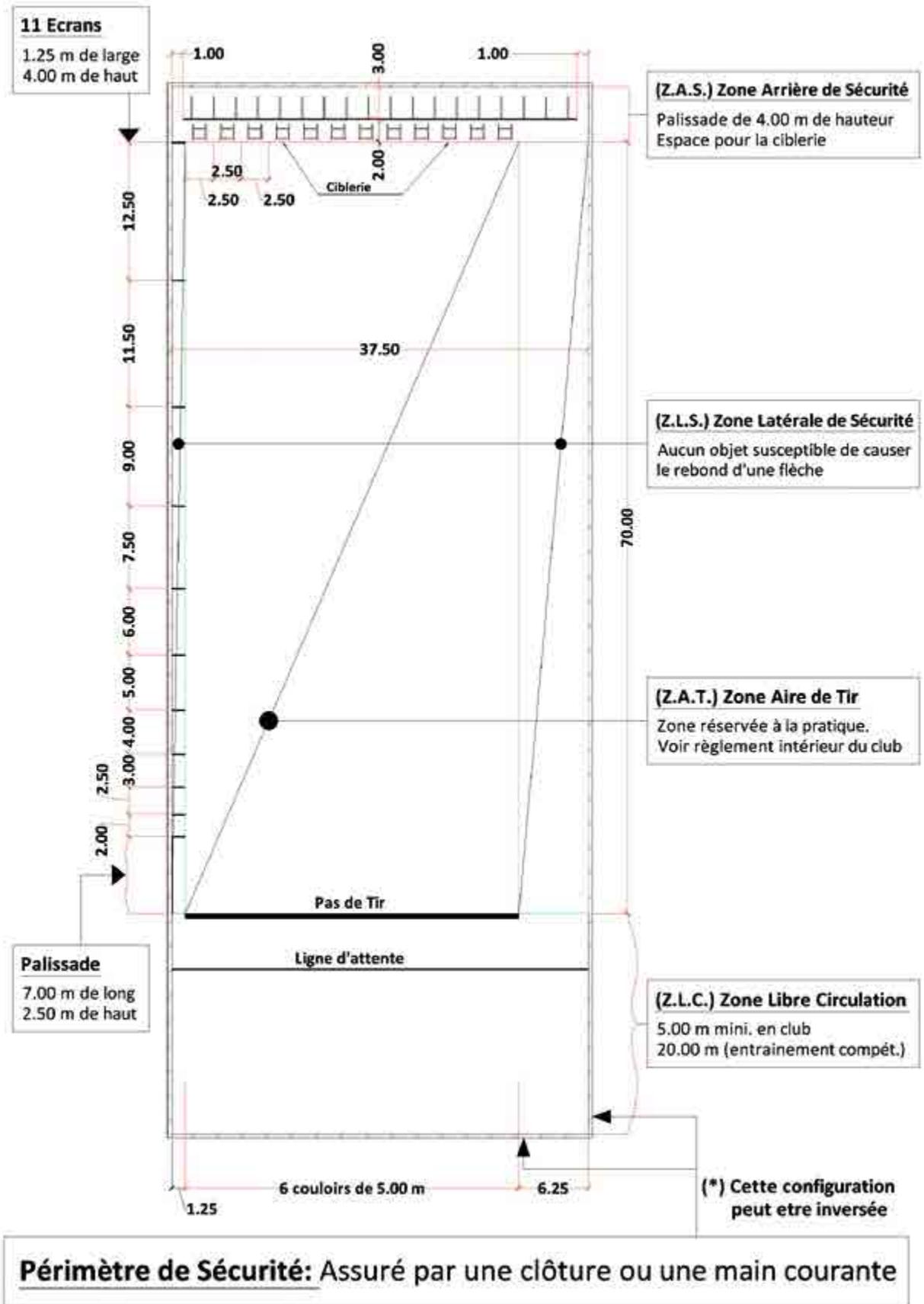


Annexe 2-1c2

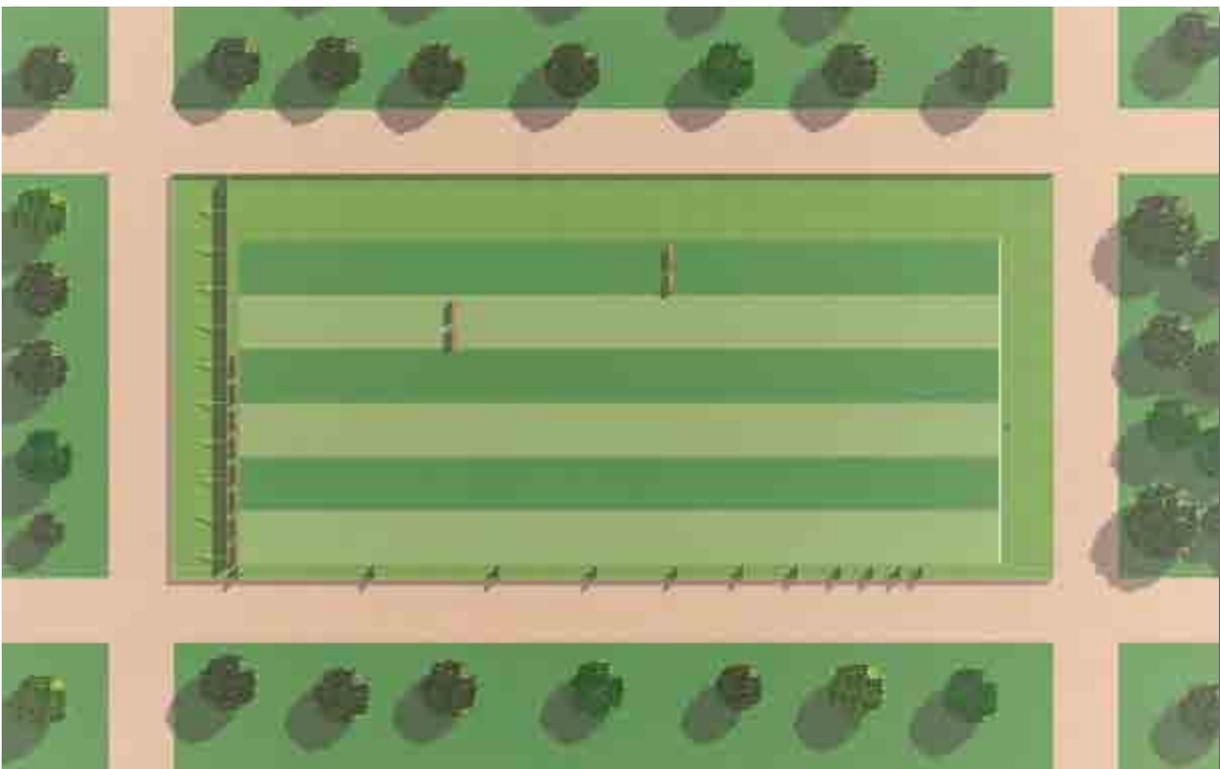


2 - La pratique du tir extérieur sur terrain plat

Annexe 2-1c3 - (Z.A.S.) Protection par palissade- (Z.L.S.) Protection mixte écrans et zones

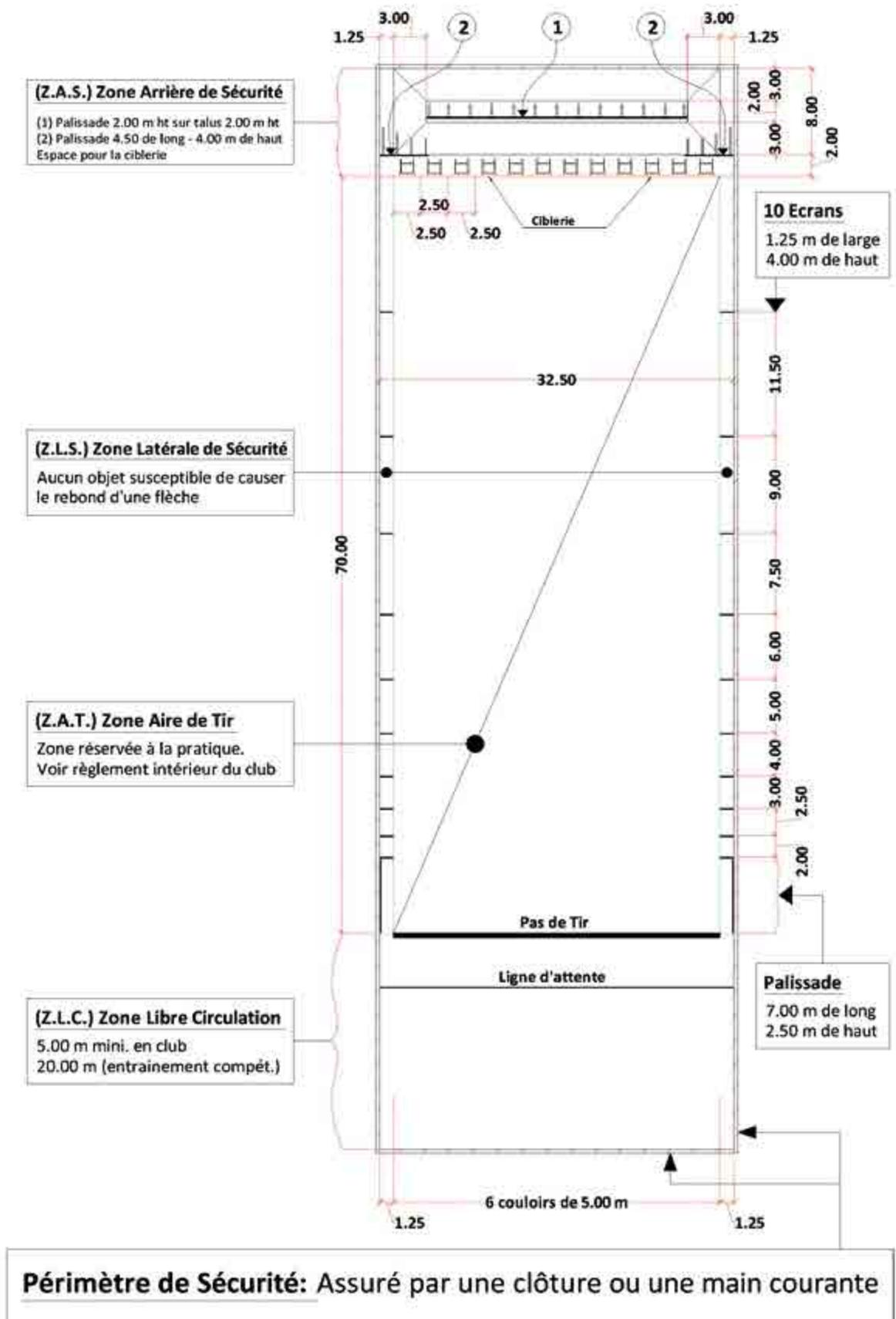


Annexe 2-1c3

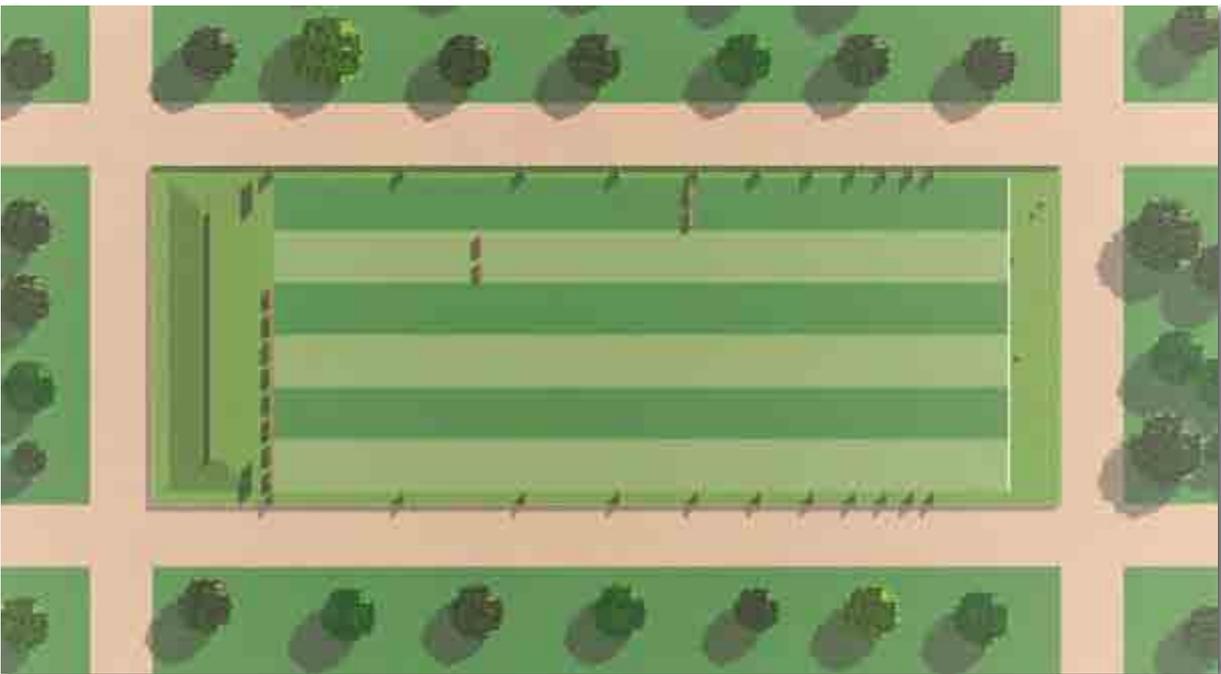


2 - La pratique du tir extérieur sur terrain plat

Annexe 2-1c4 - (Z.A.S.) Protection par butte et palissade - (Z.L.S.) Protection par écrans



Annexe 2-1c4

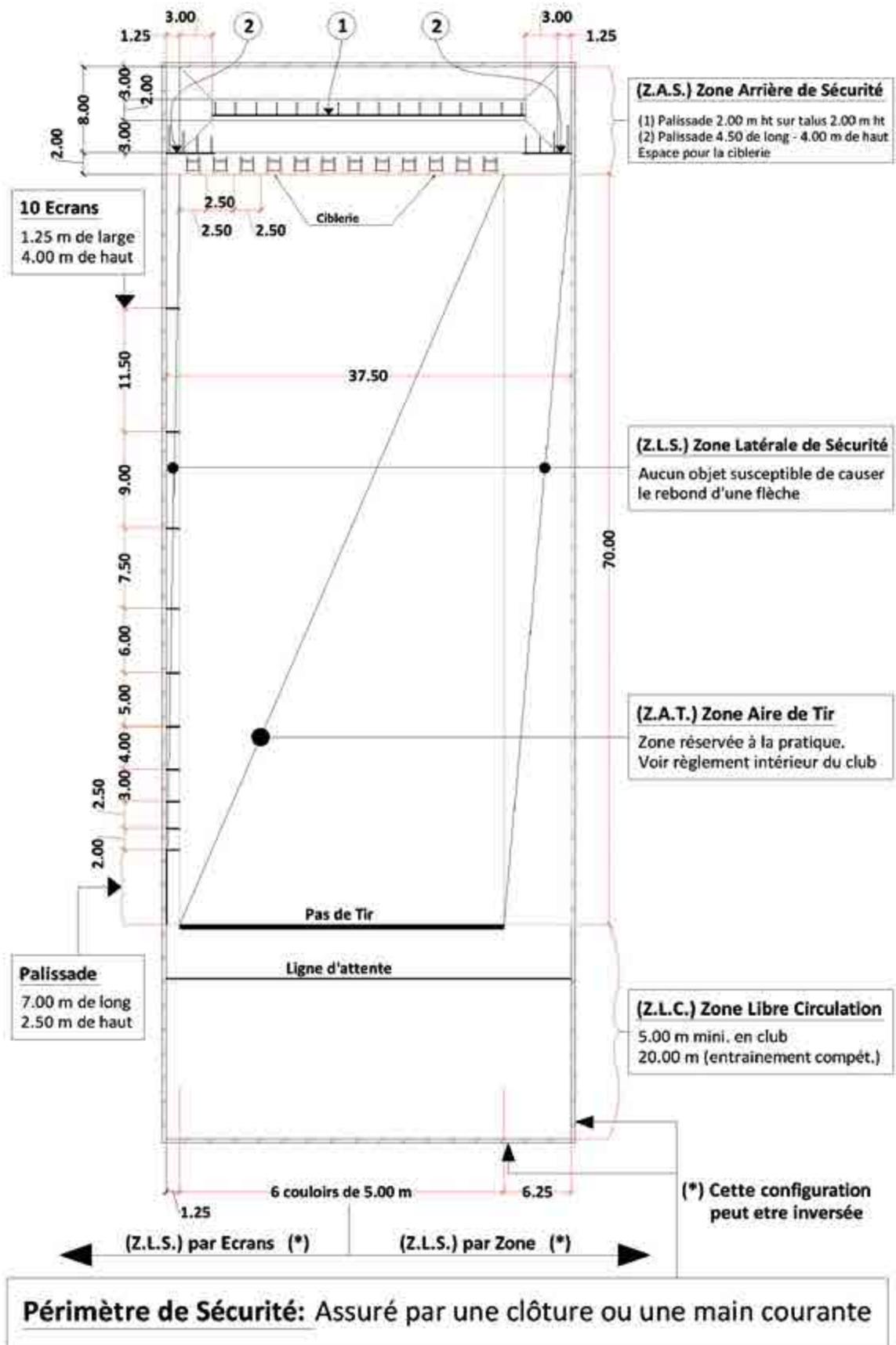


Annexe 2-1c5



2 - La pratique du tir extérieur sur terrain plat

Annexe 2-1c6 - (Z.A.S.) Protection par butte et palissade - (Z.L.S.) Protection mixte écrans et zones

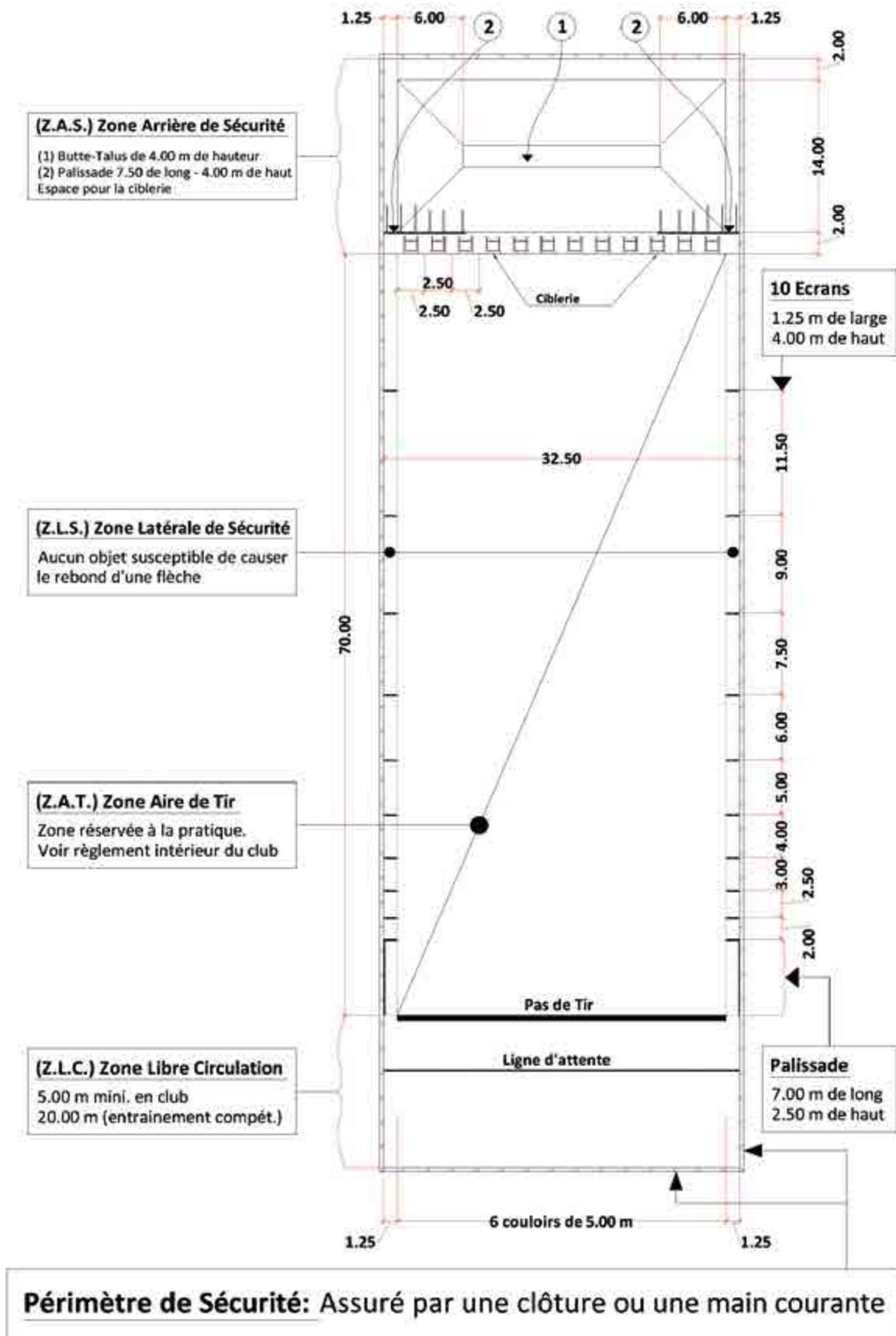


Annexe 2-1c6

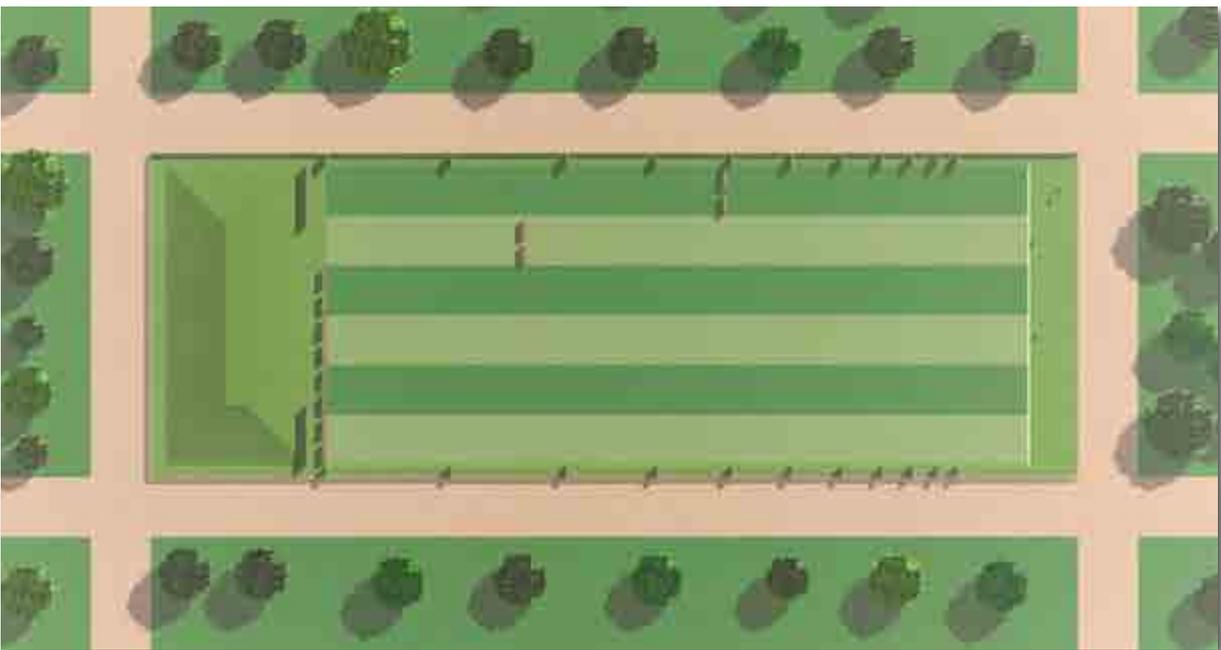


2 - La pratique du tir extérieur sur terrain plat

Annexe 2-1c7 - (Z.A.S.) Protection par butte - (Z.L.S.) Protection par écrans

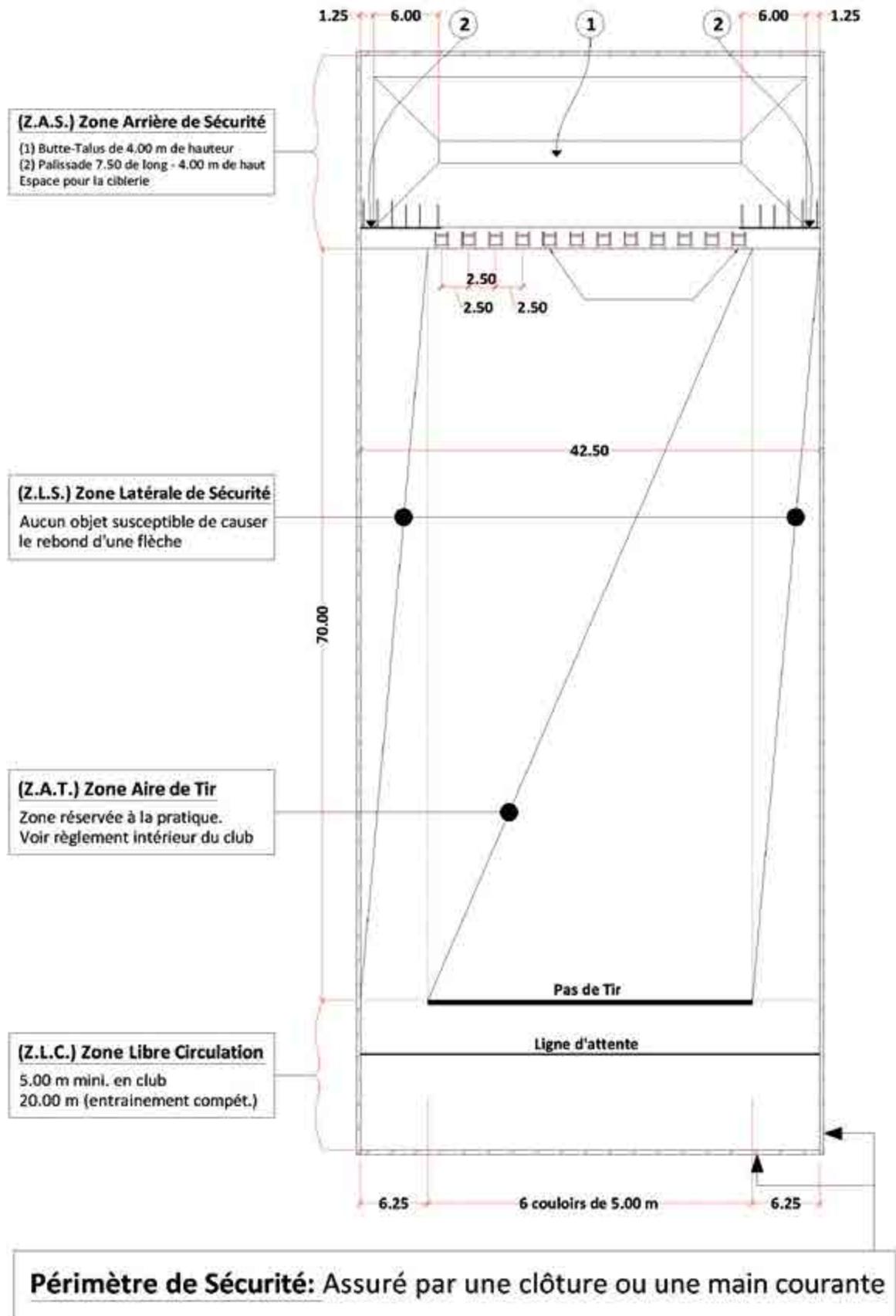


Annexe 2-1c7



2 - La pratique du tir extérieur sur terrain plat

Annexe 2-1c8 - (Z.A.S.) Protection par butte - (Z.L.S.) Protection par zones

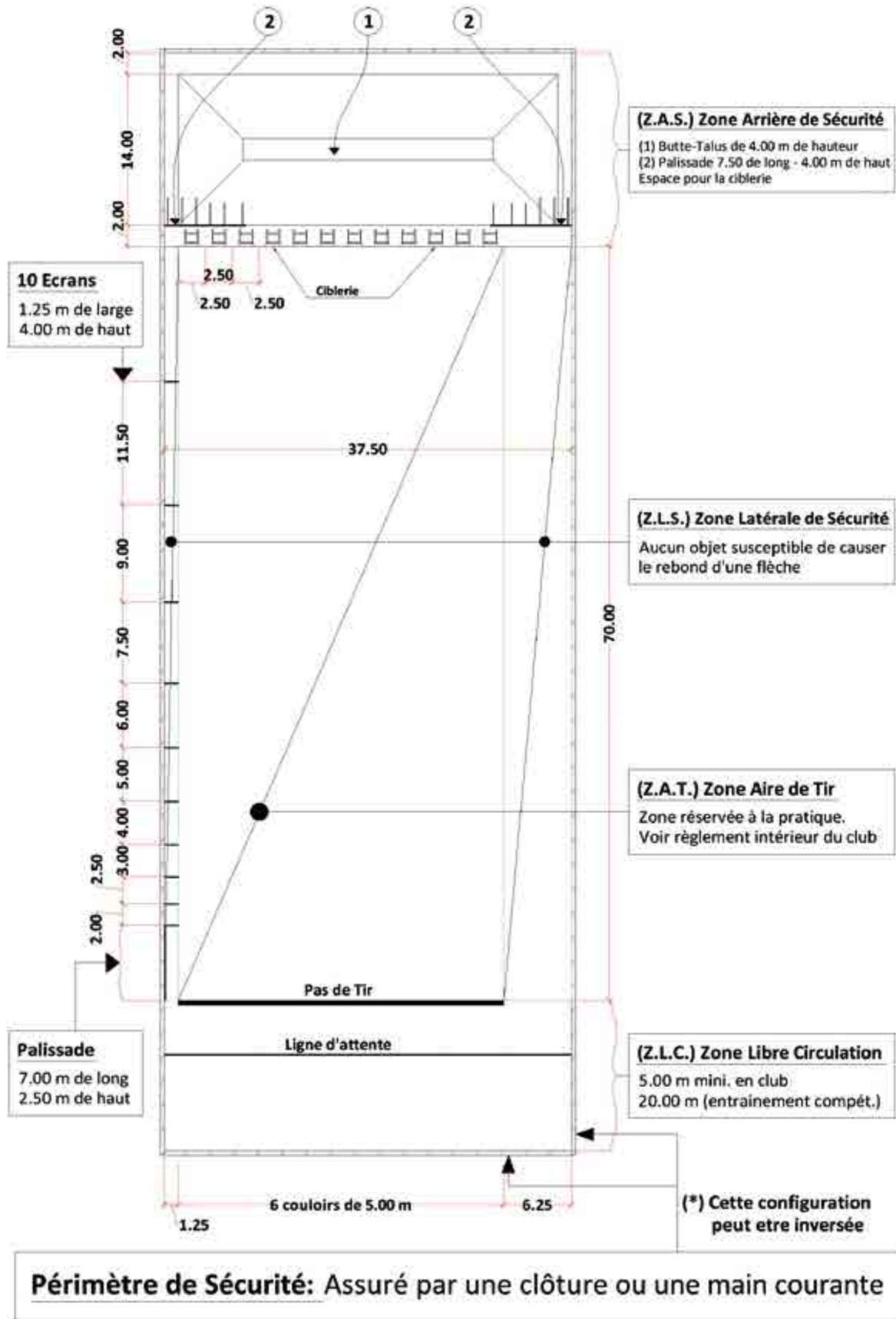


Annexe 2-1c8



2 - La pratique du tir extérieur sur terrain plat

Annexe 2-1c9 - (Z.A.S.) Protection par butte - (Z.L.S.) Protection mixte écrans et zones



Annexe 2-1c9



2 - La pratique du tir extérieur sur terrain plat

2-2 Une sécurité avec les espaces mitoyens

Se caractérise par **son périmètre de sécurité** adapté à ces espaces qu'ils soient publics, privés, en zone urbaine ou rurale.

Deux possibilités :

❖ Pour un terrain permanent « isolé » (Annexe N° 2-2a)

Le périmètre de sécurité sera matérialisé **par une clôture** pour éviter tout risque d'intrusion dans l'aire de pratique.

- L'aire de pratique comprend dans la longueur du terrain les zones : (Z.E.) - (Z.L.C.) - (Z.A.T.) et (Z.L.S.) - (Z.A.S.)
- L'aire de pratique comprend dans la largeur du terrain les zones : (Z.L.S.) gauche - (Z.A.T.) - (Z.L.S.) droite

❖ Pour un terrain permanent « dans un espace clos » (Annexe N° 2-2b)

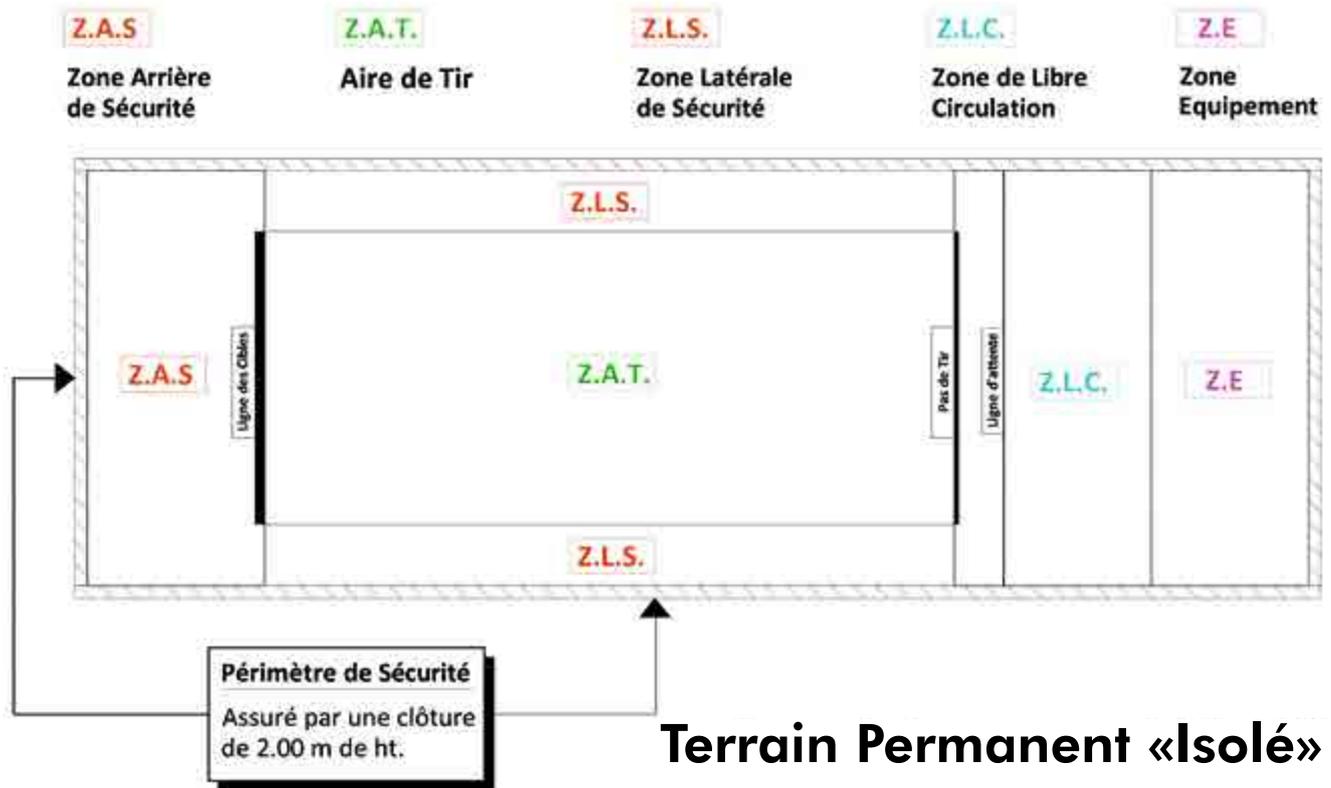
Par espace clos nous entendons stade multi-activités sportives, parc de loisirs, etc.

Le périmètre de sécurité sera matérialisé par **une main courante grillagée** pour éviter tout risque d'intrusion dans l'aire de pratique.

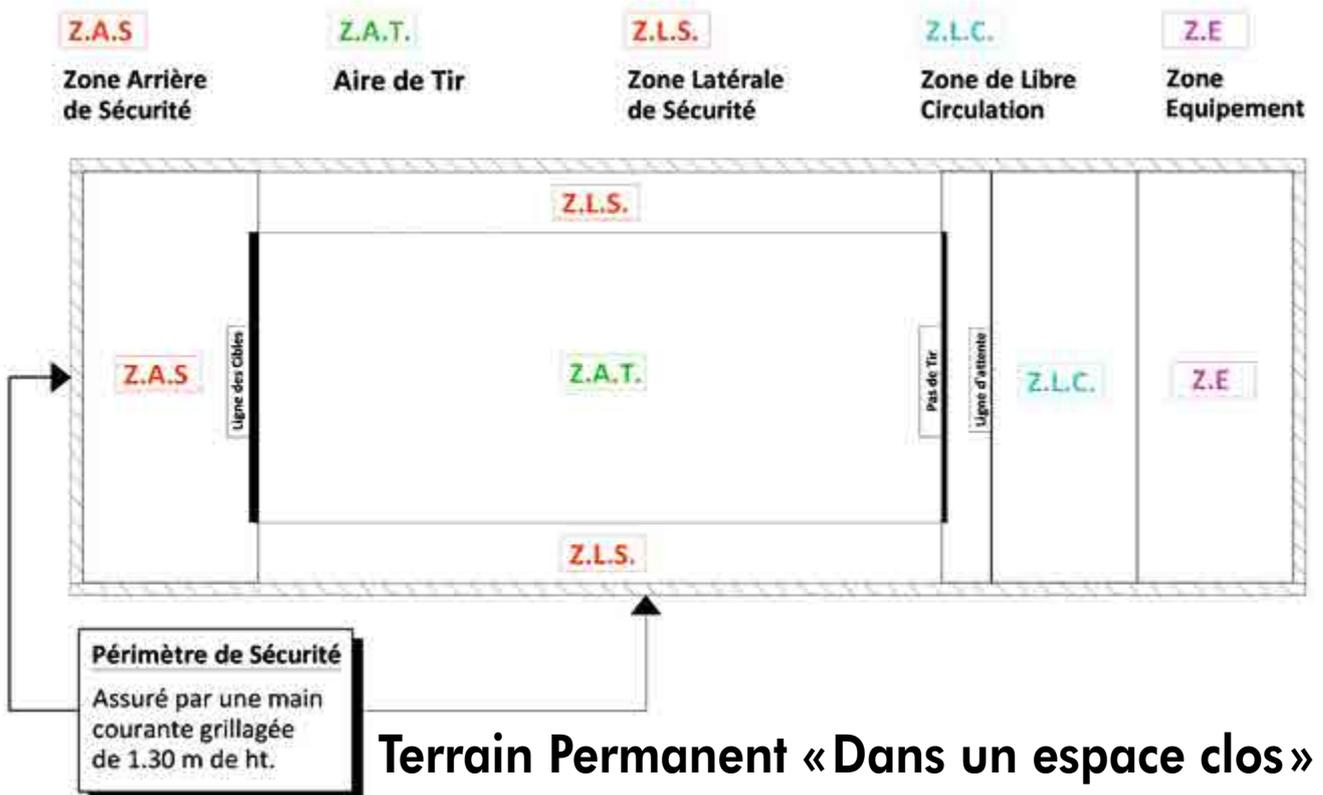
- L'aire de pratique comprend dans la longueur du terrain les zones : (Z.E.) - (Z.L.C.) - (Z.A.T.) et (Z.L.S.) - (Z.A.S.)
- L'aire de pratique comprend dans la largeur du terrain les zones : (Z.L.S.) gauche - (Z.A.T.) - (Z.L.S.) droite



Annexe 2-2a



Annexe 2-2b



2 - La pratique du tir extérieur sur terrain plat

2-3 Des équipements

Ils permettent la pratique tout au long de l'année sous toutes les conditions météorologiques avec une orientation préférentielle pas de tir au «SUD» et ligne des cibles au «NORD».

❖ Pour une bonne réception des flèches. (voir pages 60 et 61)

Une ciblerie bien adaptée aux divers types d'arcs sera mise en place.

Deux options possibles

- 1) Installation de ciblerie fixe
- 2) Installation de ciblerie mobile

❖ Pour une pratique tout au long de l'année.

Selon les types de conditions météorologiques, il peut être envisagé de réaliser les ouvrages suivants.

Trois options possibles :

- 1) Pas de tir couvert et Pas de tir couvert fermé
Pour la conception de ces ouvrages voir :
Chapitre 3 - Conception des pas de tir couverts (P.T.C.)
- 2) Salle dédiée
Pour la conception de cet ouvrage voir :
Chapitre 4 - Conception pour la pratique du tir en salle
- 3) Salle dédiée avec pas de tir couvert
Pour la conception de cet ouvrage voir :
Chapitre 4 - Conception pour la pratique du tir en salle

2-4 Des aménagements complémentaires

❖ Matérialiser les zones

On matérialisera sur le sol l'emplacement des cibles et le pas de tir au moyen d'aires stabilisées (*Dalle gazonnée, Gravier, Béton, etc.*). Pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite il peut être envisagé la réalisation d'allées de circulation. Généralement, le terrain est engazonné.

❖ Installations Sanitaires – Rangements

W-C hommes & femmes dont personnes à mobilité réduite.
Prévoir un local de rangement des valises d'arc ainsi qu'un petit «atelier». Cela peut être un vestiaire.



LYON ARCHERIE



Mur de tir extérieur fixe en 2500 x 300

Mur de tir extérieur fixe en 1250x300



Mur de tir avec Cabane de rangement

Protections des murs par portes ou bâches 650 gr



Murs extérieurs avec kit roues

Mur incliné ou droit extérieur

Mur ou chevalet avec roues multidirectionnelles pour sol béton ou enrobé

Amovibles et toit



Garde différentes tailles

Palissade bois sur butte de terre

Mur double beursault avec toit

Mur beursault dans guérite

Cible sur chevalet (en paille ou mousse)

Toutes les infos sur : www.lyon-archerie.com

LYON ARCHERIE & VIKING CIBLERIE

21 & 23 rue Alexandre Dumas
69120 Vaulx-en-Velin

Tél. : 04 72 37 34 64 - Fax : 04 78 26 83 38

Email : info@lyon-archerie.com
info@viking-ciblerie.com

Lyon Archerie inventeur et fabricant de murs de tirs depuis 1984

Fournisseur de la ciblerie des

J.O de Barcelone 1992

3 - Les pas de tir couverts et les pas de tir couverts fermés

3-1 Conception

3 - Les pas de tir couverts et les pas de tir couverts fermés

Nous recommandons ces équipements pour l'entraînement et le perfectionnement des archers des clubs, sous tous types de conditions météorologiques, pour le tir à 70 mètres (distance de la discipline Olympique).

Nous préconisons trois types d'équipements :

- Pas de tir couvert
- Pas de tir couvert fermé sans auvent
- Pas de tir couvert fermé avec auvent

3-1 Conception

Ces ouvrages devront respecter au minimum les prescriptions suivantes :



❖ Dimensions :

- L'espace libre intérieur entre les structures verticales sera :
Sur la base d'un module de 5.00 mètres, la longueur sera totale en fonction de l'effectif du club.
- La hauteur libre sous les structures horizontales sera :
A l'aplomb du pas de tir de 3.00 mètres.

❖ Matériaux :

- Utiliser de préférence des matériaux respectant l'esprit du développement durable.

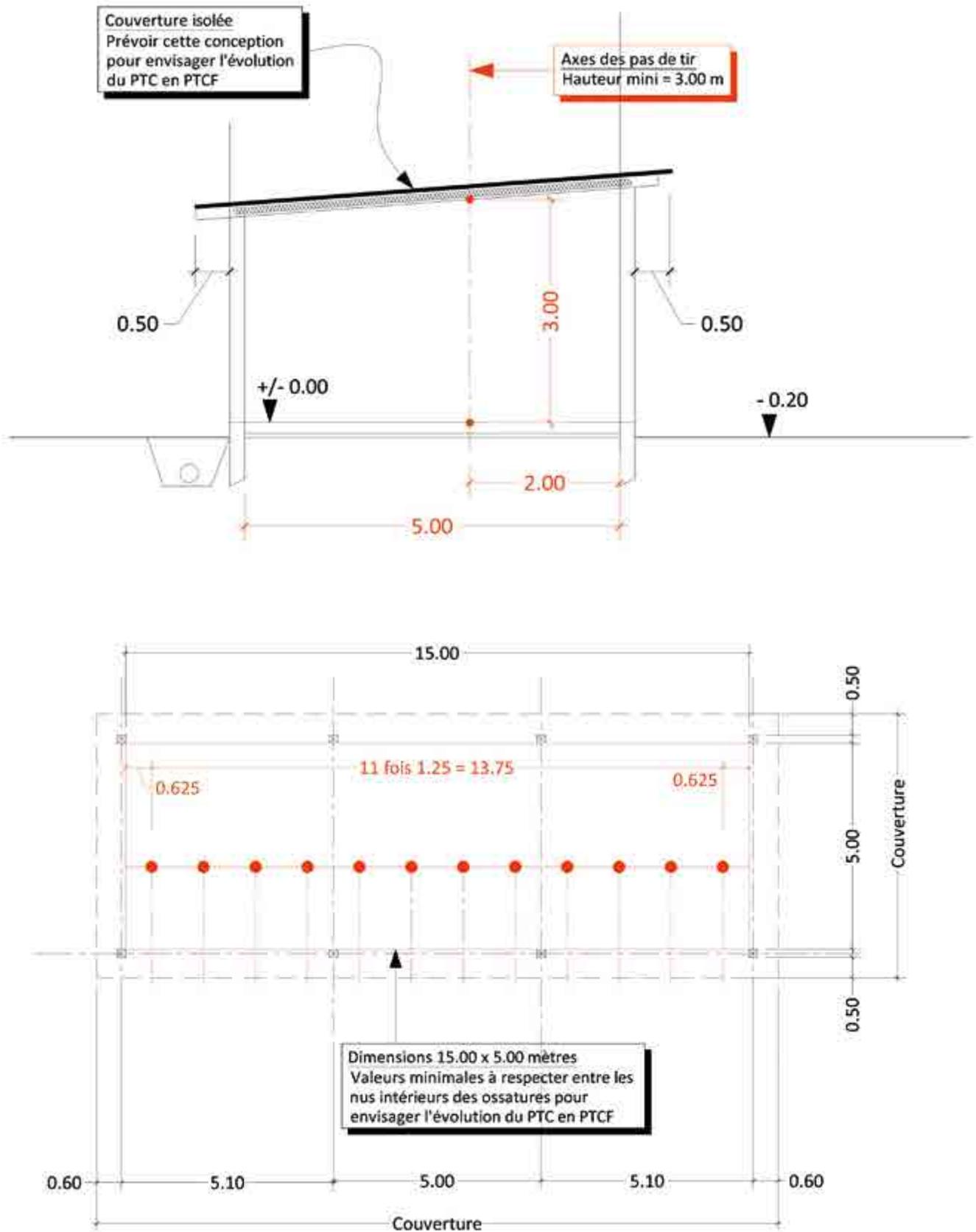
❖ Eclairage de la ciblerie :

- Pour une ciblerie fixe ou mobile, dans un souci d'économie d'énergie, il sera privilégié un éclairage individuel mobile adapté au nombre de pratiquants.



3 - Les pas de tir couverts et les pas de tir couverts fermés

Annexe 3-1

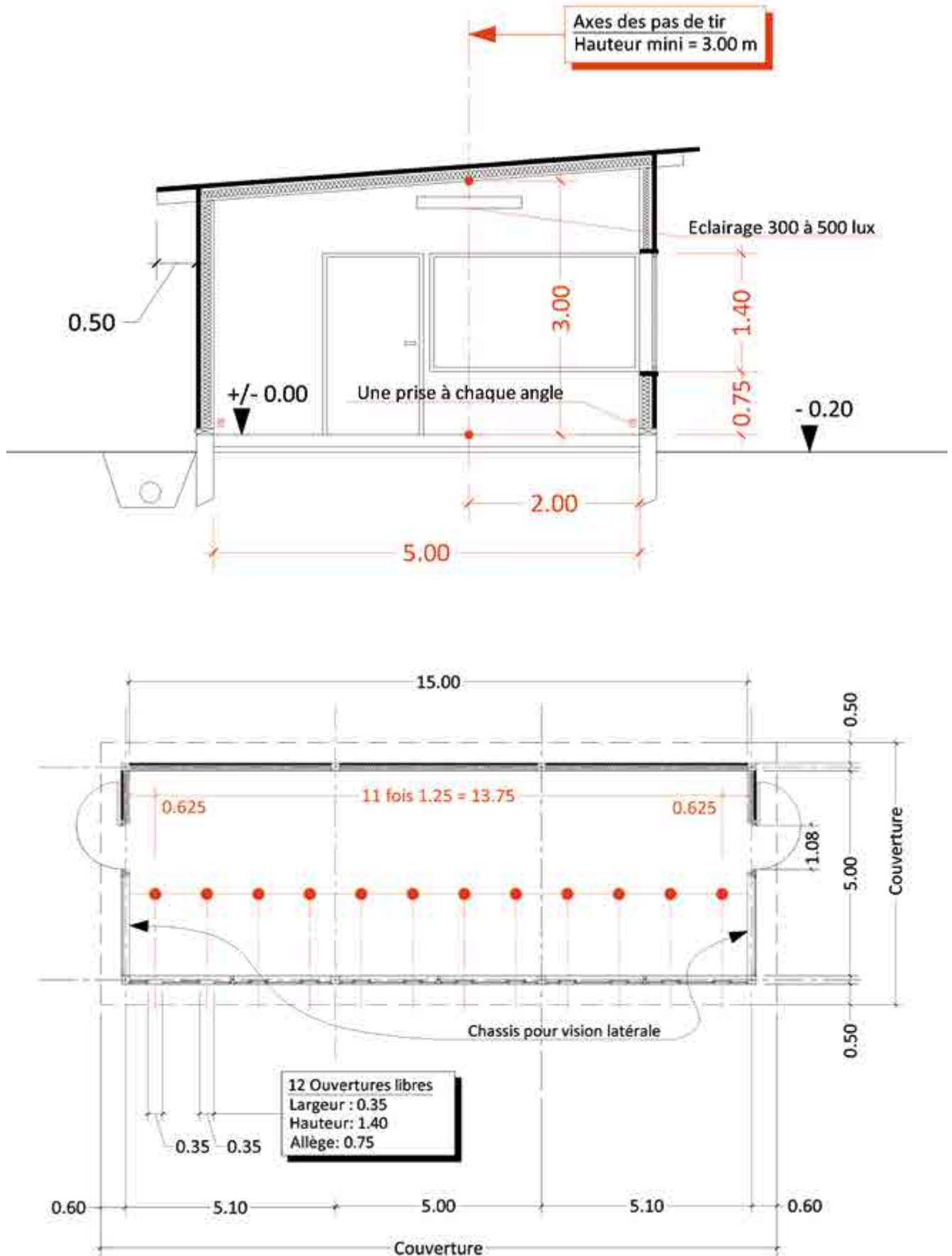


Annexe 3-1



3 - Les pas de tir couverts et les pas de tir couverts fermés

Annexe 3-2



Annexe 3-2



Annexe 3-3





LYON ARCHERIE



Mur de tir compétition aux normes FFTA
avec entretien facile



Mur entrainement qui optimise le
nombre d'archers dans des petites salles



Façade interchangeable pour
un mur toujours impeccable



Compression par le haut si le
besoin de la salle le nécessite



Portique filet
sur roues

Compression par le bas pour une plus
grande facilité (sans escabeau, sans risque)



Mur mobile aux normes FFTA

Avec façade interchangeable, roues spéciales - sol technique, avec encombrement de rangement réduit



Mur mobile spécial cage de hand

Permet une combinaison fixe et mobile aux normes compétitions FFTA

Lyon Archerie inventeur et fabricant
de murs de tirs depuis 1984

Fournisseur de la ciblerie des
J.O de Barcelone 1992

Toutes les Infos sur : www.lyon-archerie.com

LYON ARCHERIE & VIKING CIBLERIE

21 & 23 rue Alexandre Dumas
69120 Vaulx-en-Velin

Tél. : 04 72 37 34 64 - Fax : 04 78 26 83 38

Email : info@lyon-archerie.com
info@viking-ciblerie.com

**BANDES PAILLES AVEC PV M1
CLASSEMENT FEU PAR LE CSTB**

CSTB
le label est réglementé

4 - La pratique du Tir en Salle

4-1 Une sécurité avec les espaces mitoyens

4-2 Une superficie de terrain adaptée

4-3 Une conception adaptée à la pratique

4-4 Des équipements

4-5 Des aménagements de locaux annexes

4 - La pratique du Tir en Salle

Nous recommandons pour un équipement de Club, de prévoir une surface minimum permettant l'entraînement à 18 mètres (distance de la discipline Internationale). Nous conseillons éventuellement d'envisager une surface maximum permettant l'apprentissage jusqu'à 30 mètres.

Cet équipement se caractérise par :

- **Une sécurité avec les espaces mitoyens** qu'ils soient publics, privés, en zone urbaine ou rurale.
- **Une superficie de terrain adaptée** respectant les règles de sécurité pour tous les types de pratique (Apprentissage - entraînement - éventuellement compétition).
- **Une conception** permettant la pratique des activités physiques et sportives dans un espace couvert-fermé.
- **Des équipements** permettant la pratique en toute sécurité.
- **Des aménagements de locaux annexes** nécessaires au bon fonctionnement de la salle

4-1 Une sécurité avec les espaces mitoyens

Pour ce type d'équipement, le **périmètre de sécurité** sera délimité par les murs périphériques de la salle avec les espaces mitoyens qu'ils soient publics, privés, en zone urbaine ou rurale.

4-2 Une superficie de terrain adaptée

Lors de sa conception, les règles ci dessous doivent être respectées :

❖ Pour la longueur nous devons distinguer deux espaces :

1) Zone de Libre Circulation en arrière du pas de tir (Z.L.C.)

Cette zone de libre circulation est accessible aux personnes autorisées par le club pendant le tir. Les règles d'utilisation des deux espaces déterminés par la ligne d'attente (*), seront précisées dans le règlement intérieur.

() Seuls les archers et cadres du club doivent être autorisés à franchir la ligne d'attente pendant le tir. Elle doit être tracée au sol de préférence, à 1m minimum de la ligne de tir.*

Deux options possibles

➤ Soit 5.00 mètres

Minimum pour un entraînement sécurisé

➤ Soit 15.00 mètres

Pour permettre l'entraînement en situation de compétition

NOTA : Pour une salle disposant d'une distance de pratique à 30 mètres, la ZLC sera de 5 mètres



2) Zone Aire de Tir (Z.A.T.)

Cette zone n'est accessible qu'aux personnes autorisées par le règlement intérieur du club.

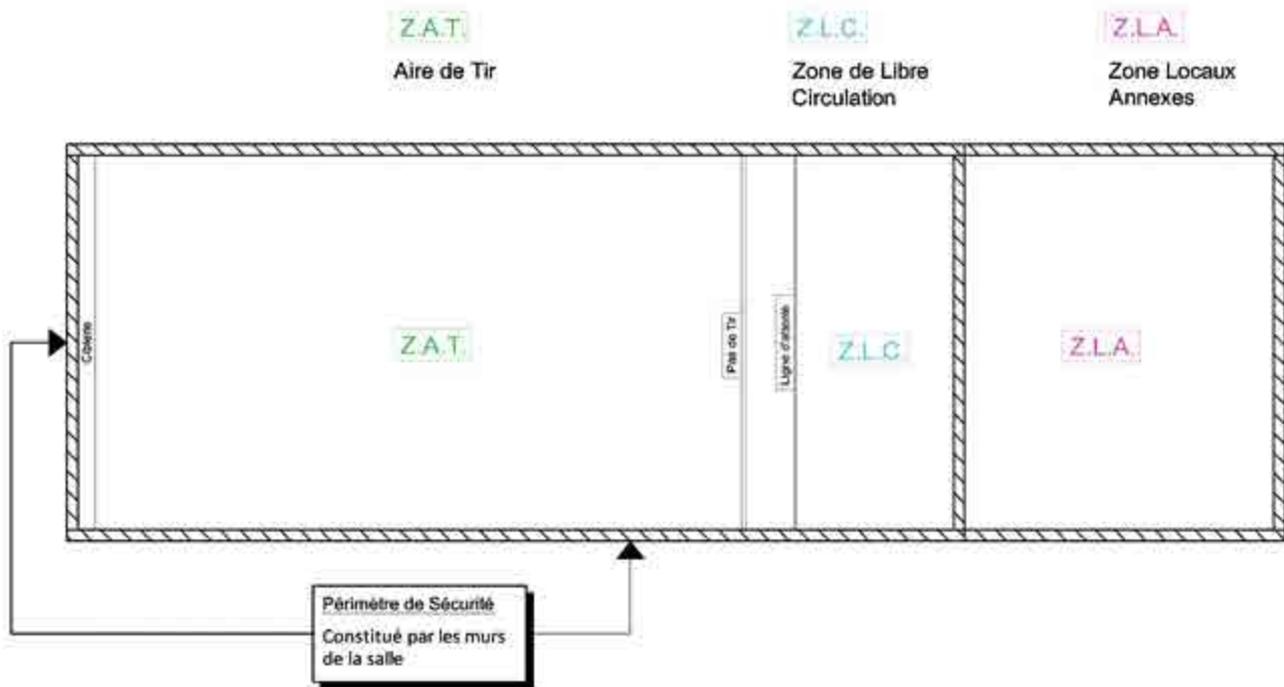
➤ 18 mètres, maximum 30 mètres.

❖ Pour la largeur nous devons distinguer un espace :

1) Zone Aire de Tir (Z.A.T.)

Espace minimum de base d'une largeur de 7.50 mètres pour une mise en place de 4 cibles minimum.

Annexe 4-1

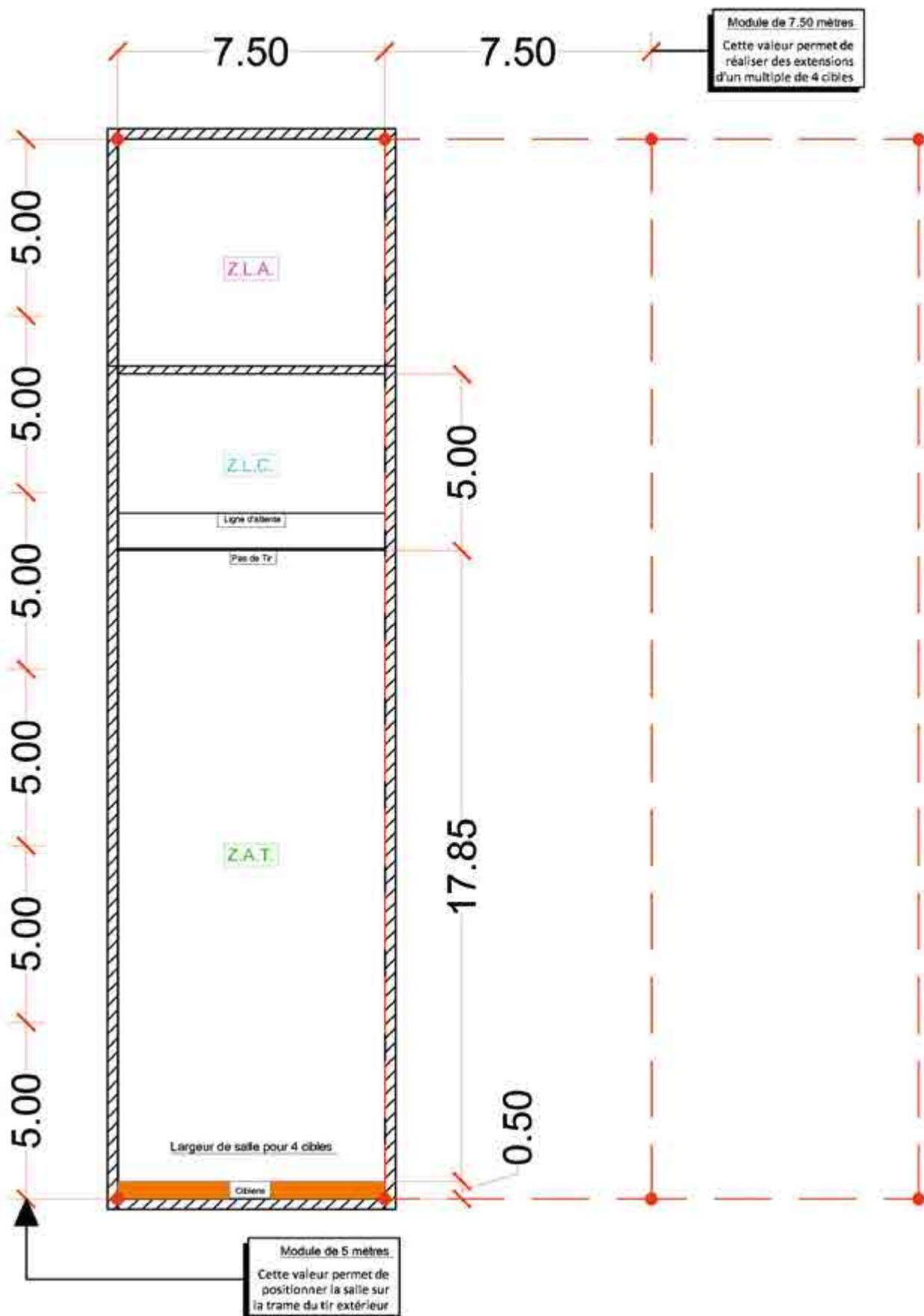


Annexe 4-2

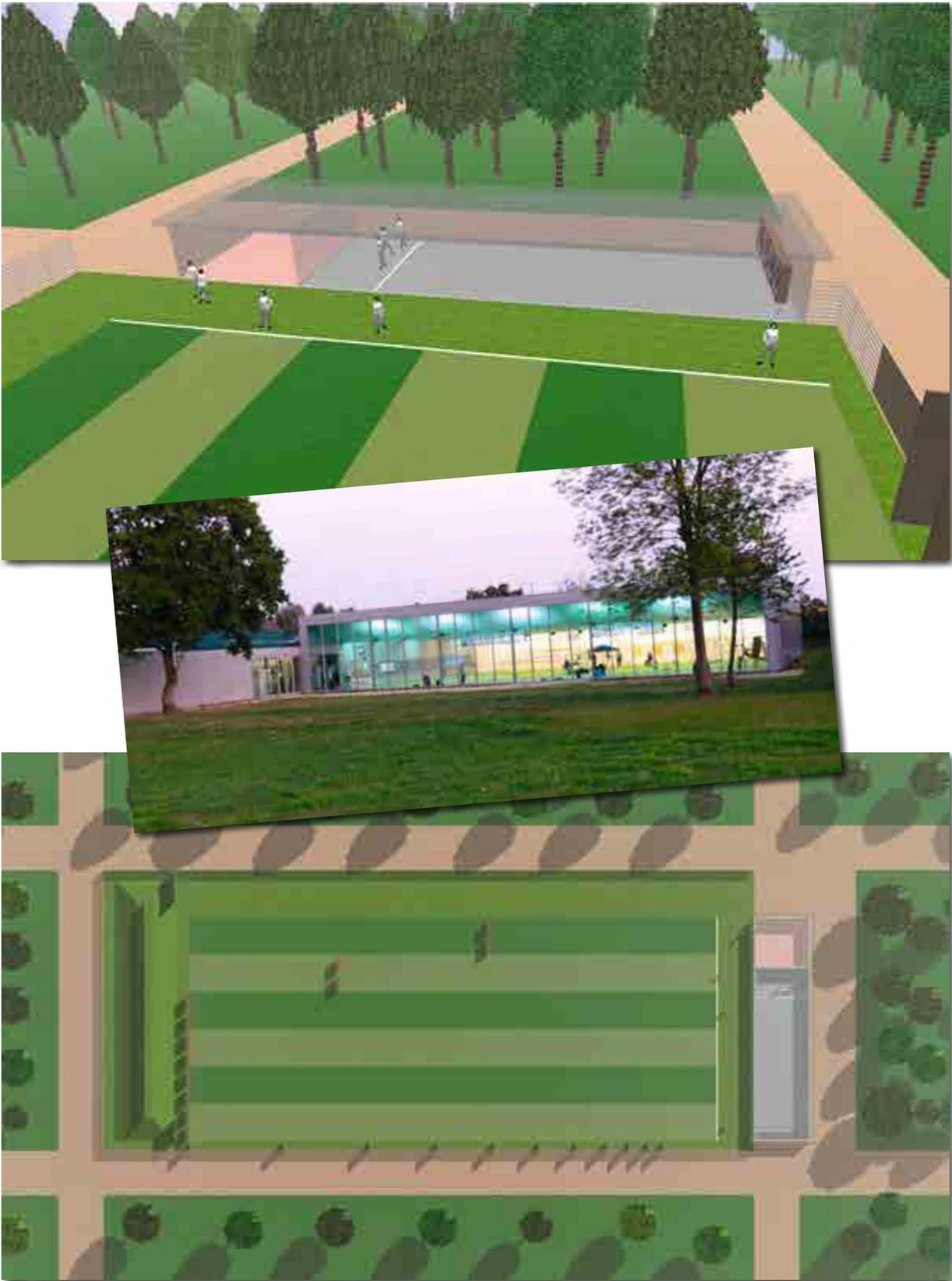


4 - La pratique du Tir en Salle

Annexe 4-3



Annexe 4-4



4 - La pratique du Tir en Salle

4-3 Une conception adaptée à la pratique

La conception de la salle se doit de respecter toutes les normes et règles de construction en vigueur : REEF, DTU, normes, avis techniques.

Cette salle dédiée à l'activité sportive se devra également de respecter le guide GEM-EF octobre 2011 relatif à la pratique des activités physiques et sportives.

❖ Pour le tir à l'arc nous recommandons :

1) Les dimensions

- **Longueur** : Conseillée : 35.00 mètres (pour compétition)
Minimum : 23.00 mètres
- **Largeur** : Multiple de : 7.50 mètres
- **Hauteur** : Minimum : 3.00 mètres

2) L'éclairage

naturel devra éviter les zones d'éblouissement sur la ciblérie et sur le pas de tir, que les archers soient droitiers ou gauchers.

artificiel global de la salle sera environ de 300 lux par rapport aux deux zones prioritaires ci-dessous :

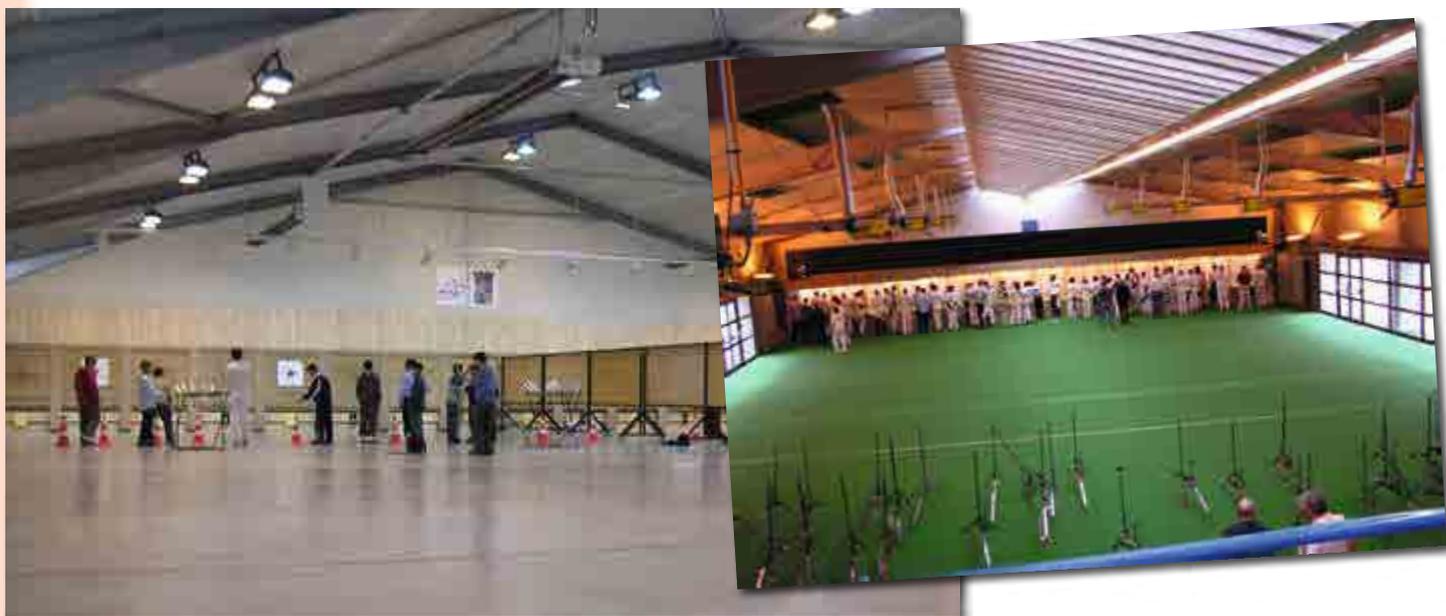
- La ciblérie pour laquelle nous préconisons 800 à 1000 lux
- Le pas de tir à 18 mètres pour lequel nous préconisons 300 à 500 lux

3) Le chauffage

Permettra d'adapter la température en fonction des activités proposées (entre 14 et 18°C).

4) L'acoustique

Permettra une bonne transmission des sons en tout point de la salle et assurera le confort d'écoute des usagers.





4-4 Des équipements

❖ Pour une bonne réception des flèches

Une ciblerie bien adaptée aux divers types d'arcs sera mise en place.

Deux options possibles :

➤ Soit de la ciblerie fixe : Voir Chapitre 8 (page 60)

➤ Soit de la ciblerie mobile : Voir Chapitre 8 (page 61)

❖ Pour la protection des archers lors des séances d'entraînement et d'initiation

Des panneaux mobiles seront utilisés pour partager les espaces d'entraînement
Voir Chapitre 8 (page 62)

4-5 Des aménagements de locaux annexes

Si la salle de tir n'est pas mitoyenne à l'espace club, il serait judicieux de prévoir :

- Accueil-bureau
- Vestiaires-sanitaires
- Atelier-Rangement de matériels
- Salle de musculation



5 - Intégration du Tir en Salle dans un Gymnase

5-1 Une sécurité avec les autres disciplines

5-2 Une superficie de terrain adaptée

5-3 Des équipements

5 - Intégration du Tir en Salle dans un Gymnase

Nous recommandons pour intégrer la pratique du tir en salle dans un gymnase, de prévoir une surface minimum permettant l'entraînement à 18 mètres (distance de la discipline Internationale).

Cet équipement se caractérise par :

- **Une sécurité avec les autres disciplines** utilisatrices des installations communes du gymnase pendant la pratique du tir à l'arc
- **Une superficie de terrain adaptée** respectant les règles de sécurité pour tous les types de pratique (Apprentissage - entraînement - éventuellement compétition).
- **Des équipements** permettant la pratique en toute sécurité

5-1 Une sécurité avec les autres disciplines

Il conviendra d'afficher, pour l'information des autres utilisateurs des espaces communs du gymnase, le plan définissant le périmètre de sécurité ainsi que les consignes particulières mises en place pendant la pratique du tir à l'arc.

5-2 Une superficie de terrain adaptée

Doit, lors de sa conception, respecter les consignes particulières ci-dessous pour une pratique du tir à l'arc dans le sens de la longueur ou de la largeur de la salle :

- **Zone de Libre Circulation en arrière du pas de tir : (Z.L.C.)**

Toutes les issues situées en dehors de cette zone seront considérées comme les seules utilisables lors de la pratique. (*)

- **Zone Aire de Tir : (Z.A.T.)**

Il faut veiller à la condamnation des portes positionnées éventuellement sur la périphérie de cette zone. (*)

() Ces règles seront clairement identifiées et mentionnées sur le plan définissant le périmètre de sécurité.*

A tout moment, sur ordre du responsable de l'activité, il devra être possible de rendre l'usage initial de ces accès pour respecter les consignes d'évacuation des personnes en cas d'incendie.

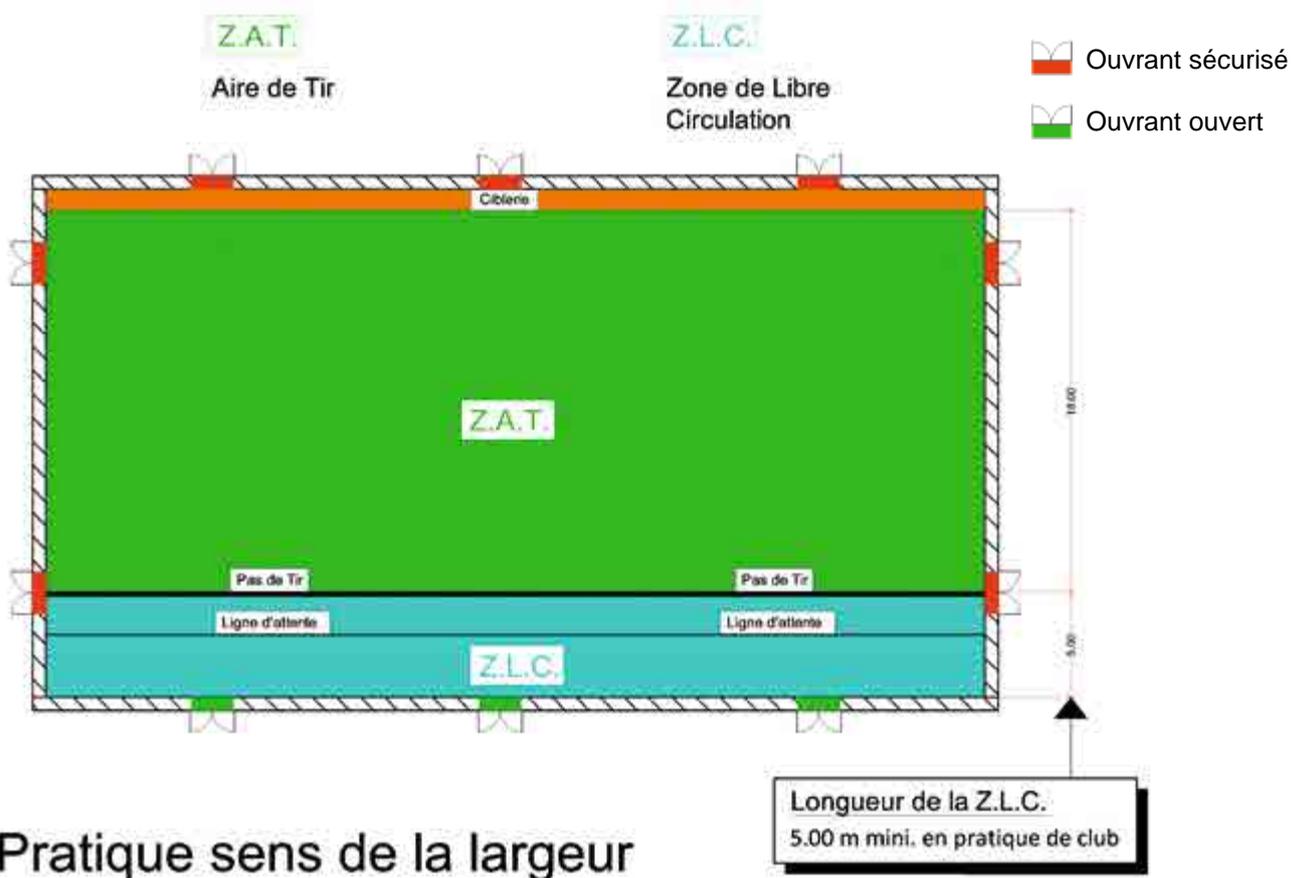
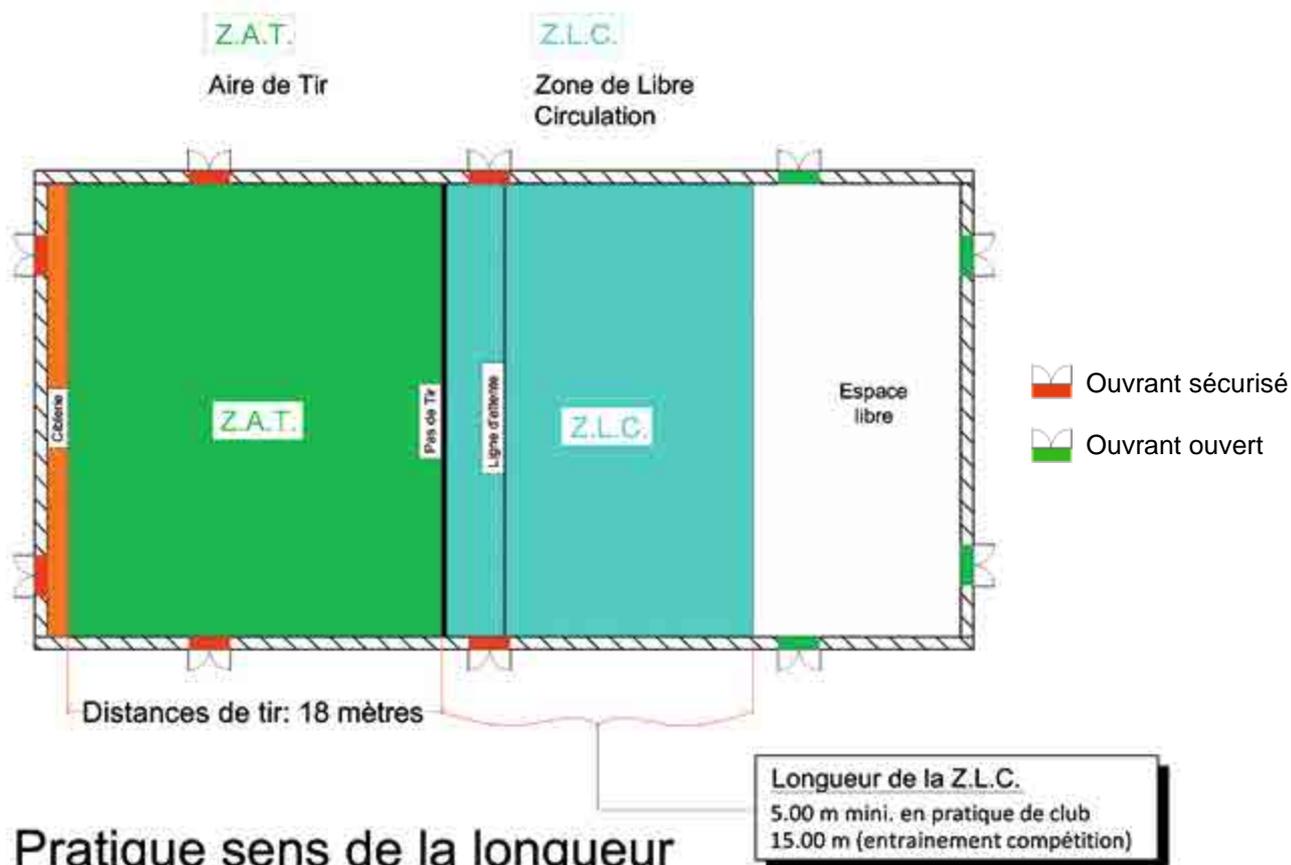


Cibles mobiles



Cibles fixes

5 - Intégration du Tir en Salle dans un Gymnase



5-3 Des équipements

❖ Pour une bonne réception des flèches : Voir Chapitre 8 (page 60 et 61)

Une ciblerie bien adaptée aux divers types d'arcs sera mise en place. Il est conseillé d'utiliser de la ciblerie mobile pour adapter l'entraînement au niveau des pratiquants et pour respecter les règles sportives des autres disciplines sportives utilisatrices du gymnase. Une ciblerie mobile devra être stockée (prévoir le local de rangement en conséquence) et installée à chaque entraînement.

❖ Pour la protection des séances d'entraînement et d'initiation :

Voir Chapitre 8 (page 62)

Des panneaux mobiles seront utilisés pour partager les espaces d'entraînement

❖ Pour une bonne visibilité un éclairage spécifique sera installé pour :

- La ciblerie pour laquelle nous préconisons 800 à 1000 lux
- Le pas de tir à 18 mètres pour lequel nous préconisons 300 à 500 lux



6 - L'aire de pratique

Animation ponctuelle - Découverte

6-1 Une superficie de terrain conçue pour un public novice

6-2 Une sécurité adaptée aux espaces mis à disposition

6 - L'aire de pratique : Animation ponctuelle - Découverte

Nous recommandons pour une animation ponctuelle et des séances de découverte, de prévoir une aire de pratique permettant le tir à une distance comprise entre 5 et 18 mètres.

Cette installation doit être réalisée en respectant :

- Une sécurité adaptée aux espaces mis à disposition.
- Une superficie de terrain conçue pour un public novice.

6-1 Une superficie de terrain conçue pour un public novice

Doit lors de son implantation respecter des dimensions en longueur et en largeur, pour délimiter des zones d'activités et de sécurité, permettant aux débutants de tirer en toute sécurité.

❖ Pour la longueur nous devons distinguer quatre espaces :

1) Zone de Libre Circulation en arrière du pas de tir (Z.L.C.)(*)

- **8 mètres pour disposer d'espace garantissant la sécurité des pratiquants**
 - o Espace d'accueil de largeur 2 mètres
 - o Zone de circulation autour d'un espace de stockage du matériel de 1,50 mètres
 - o Espace de stockage du matériel 2 mètres
 - o Zone d'attente 1 mètre
 - o Espace d'évolution 1,50 mètres (entre le pas de tir et la ligne d'attente)

(*) Cette zone est accessible aux personnes autorisées par le responsable de l'animation.

2) Zone Aire de Tir (Z.A.T.)

- **De 5 à 18 mètres maxi**

3) Zone Arrière de Sécurité (Z.A.S.)

Deux options possibles :

- **Soit 3 mètres (*)**
 - Si protection existante de 4 mètres de hauteur (constructions ou talus).
 - (*) Un filet de protection peut être disposé pour la protection du matériel.
- **Soit 20 mètres**
 - Veillez à ce qu'aucun objet ne soit présent pour éviter le rebond d'une flèche.

4) Zone Tampon Arrière (Z.T.A.)

- **10 mètres si le périmètre de sécurité n'est pas balisé**
 - Cette zone est destinée à prévenir des risques d'accès à la (Z.A.S.).



6 - L'aire de pratique : Animation ponctuelle - Découverte

❖ Pour la largeur nous devons distinguer trois espaces :

1) Zones Latérales de Sécurité (Z.L.S.)

➤ 5.00 mètres

Si la zone est délimitée par des barrières ou piquets avec «rubalise».

➤ 0.00 mètres

Si des constructions, ou le relief du terrain, interdisent l'accès à la (Z.A.T.)

2) Zone Aire de Tir (Z.A.T.)

➤ Une cible par couloir de 2 mètres doit être prévue dans la limite de 6 cibles maximum par encadrant.

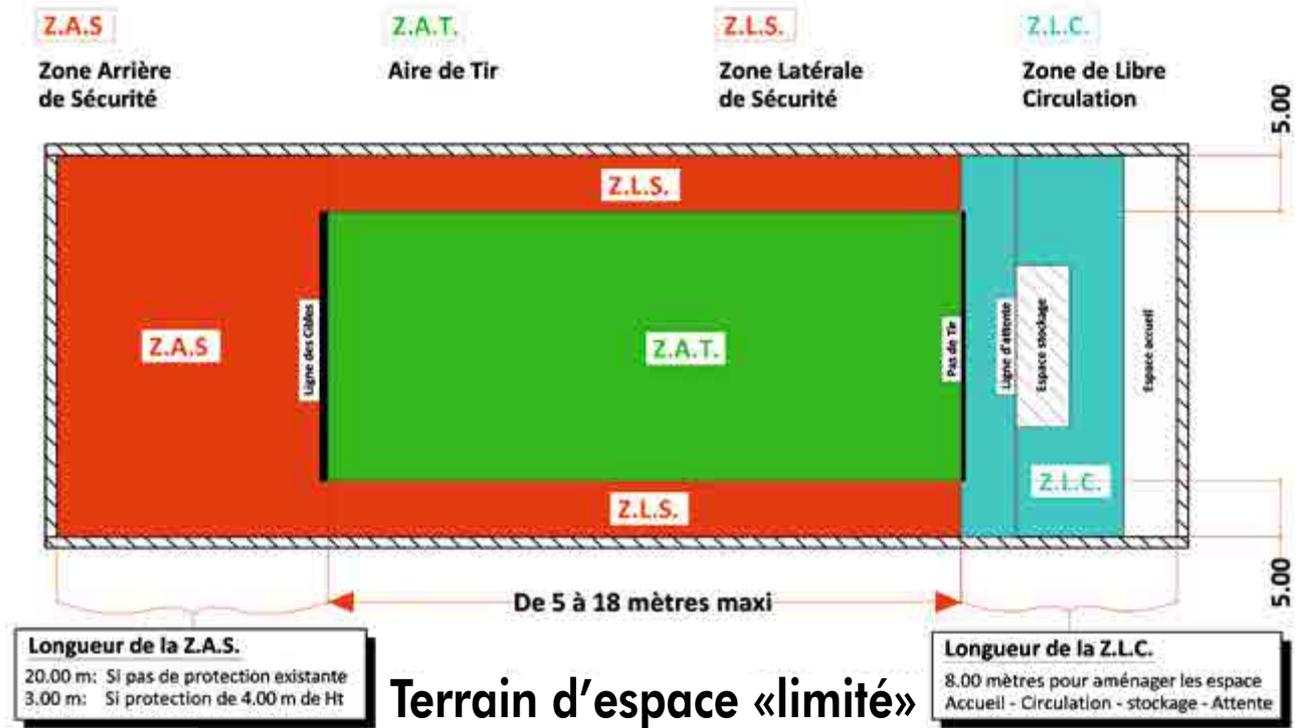
3) Zones Tampons Latérales (Z.T.L.)

➤ 10 mètres si le terrain n'est pas clôturé

Cette zone est destinée à prévenir des risques d'accès à la (Z.L.S.).

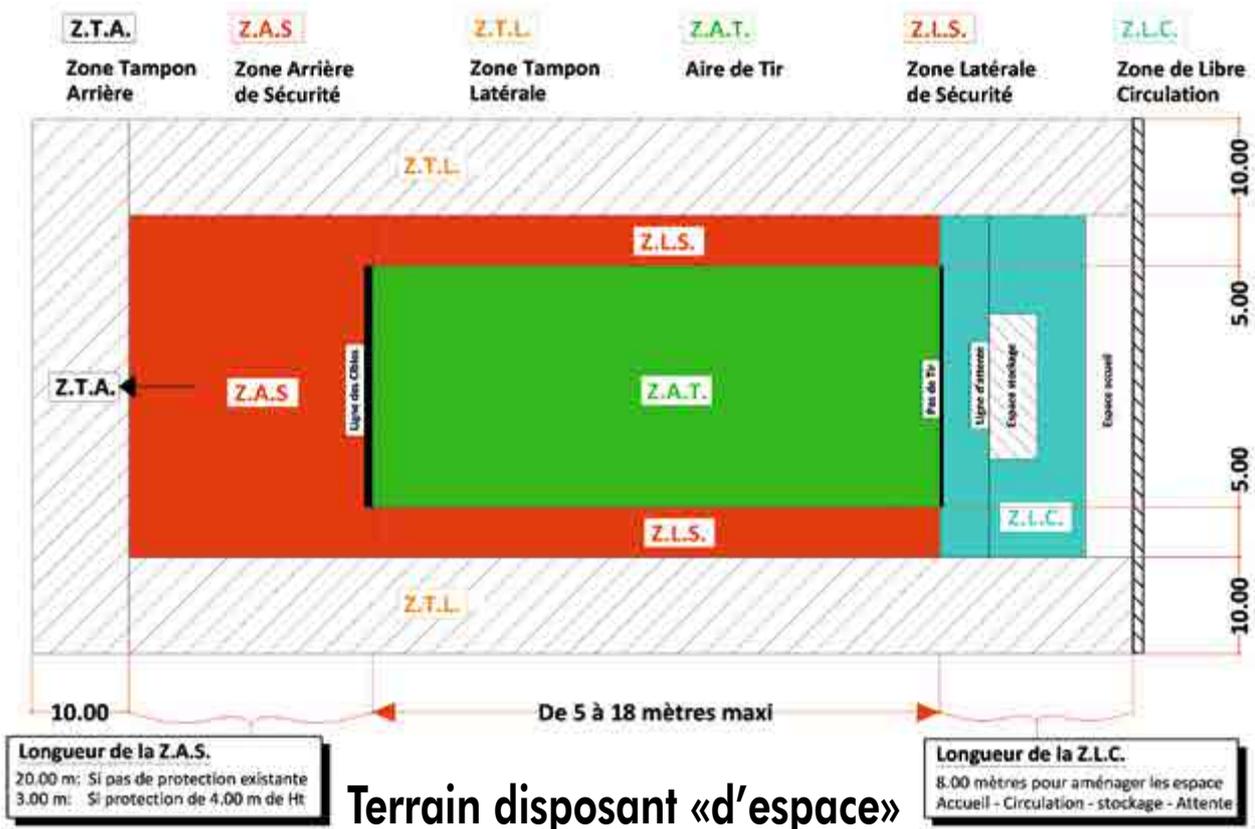


Annexe 6-1a



Terrain d'espace «limité»

Annexe 6-1b



Terrain disposant «d'espace»

6 - L'aire de pratique : Animation ponctuelle - Découverte

6-2 Une sécurité adaptée aux espaces mis à disposition

Se caractérise par son **périmètre de sécurité** adapté aux espaces mitoyens.

Deux possibilités :

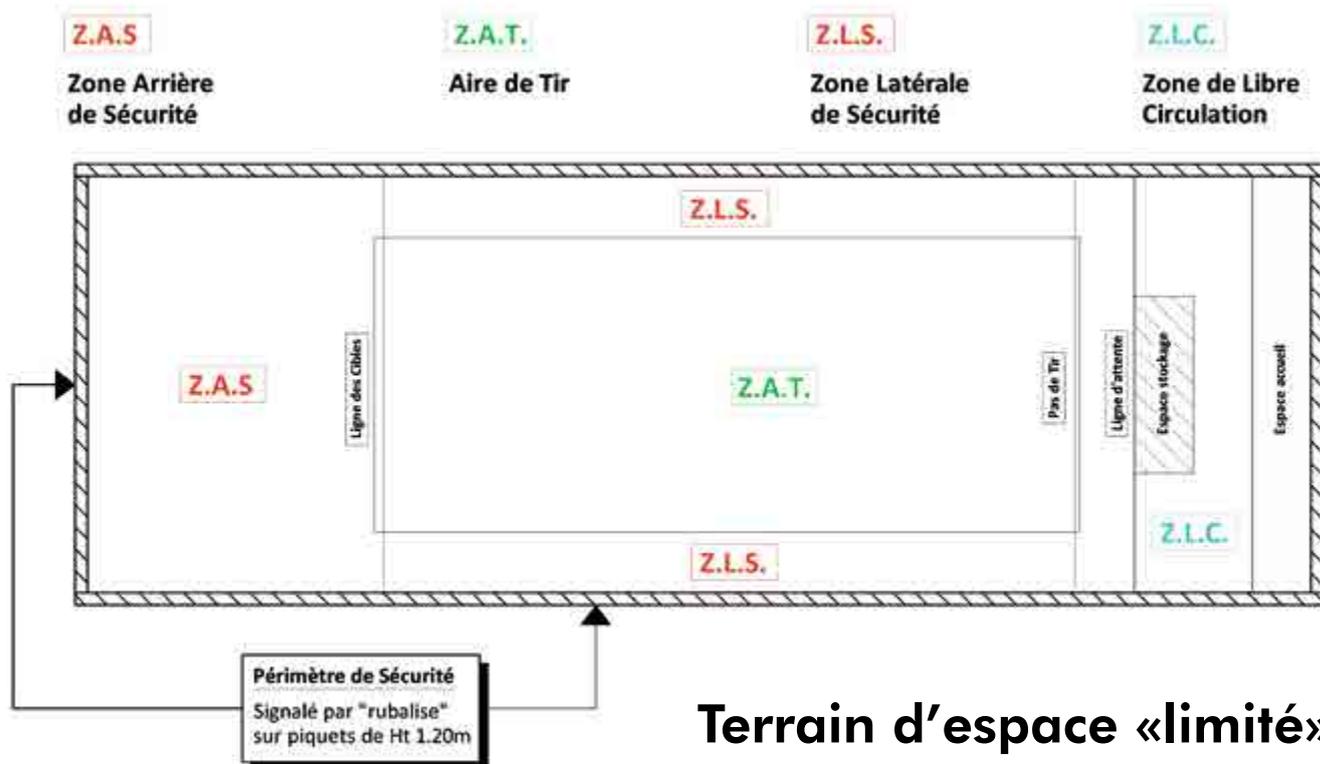
❖ Pour un terrain d'espace « limité » (Annexe N° 6-2a)

Le périmètre de sécurité devra être délimité par des éléments ne permettant pas l'intrusion de personnes. (Obstacles naturels ou artificiels)

Cette aire de pratique comprend :

- Dans la longueur du terrain les zones : (Z.L.C.) - (Z.A.T.) - (Z.A.S.)
- Dans la largeur du terrain les zones : (Z.L.S.) gauche - (Z.A.T.) - (Z.L.S.) droite

Annexe 6-2a



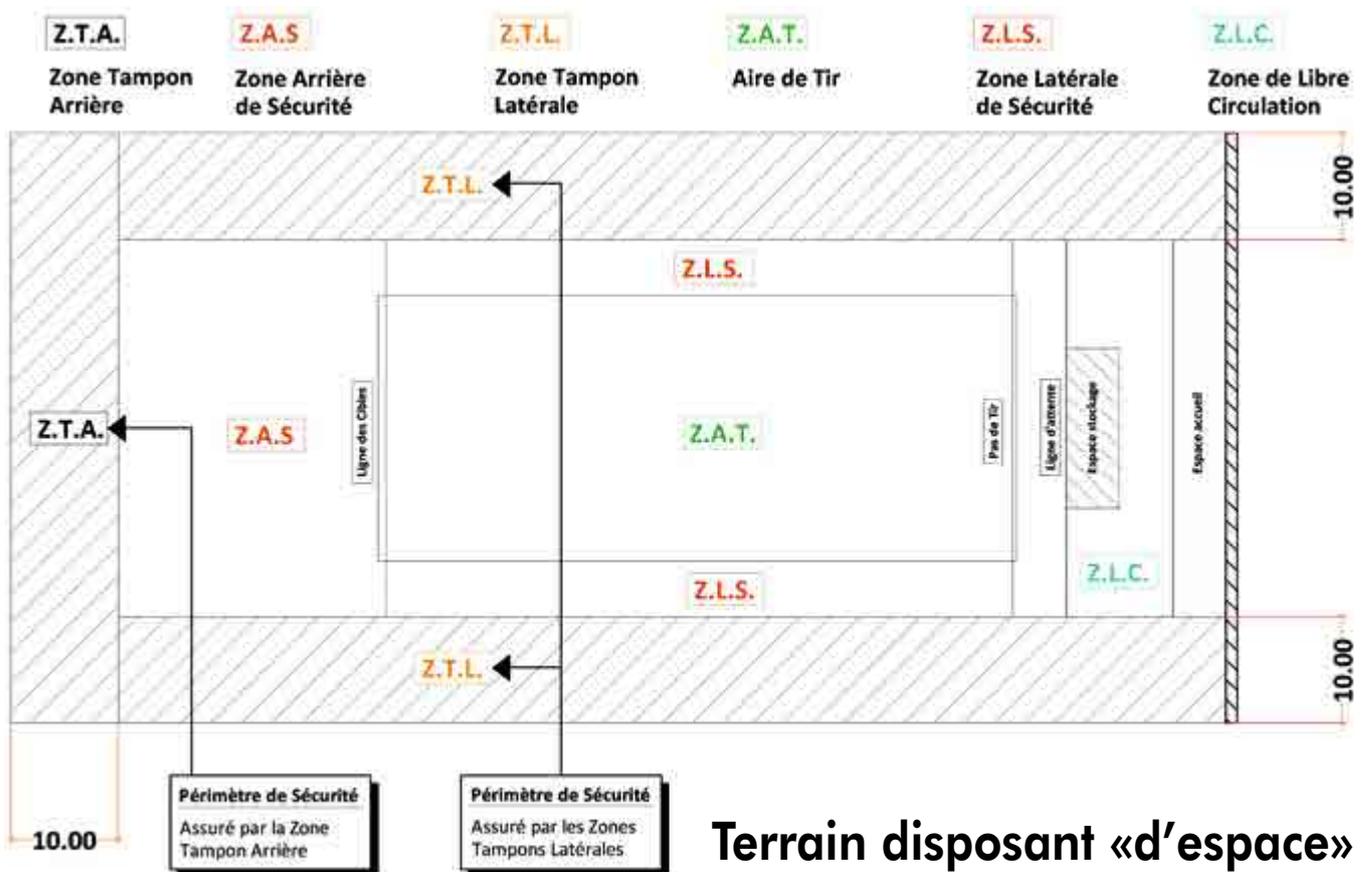
❖ Pour un terrain disposant « d'espace » (Annexe N° 6-2b)

Le périmètre de sécurité peut être délimité par des zones de largeur 10 mètres :

Cette aire de pratique comprend :

- Dans le sens de la longueur par une zone tampon arrière (Z.T.A.) en plus des zones (Z.L.C.) - (Z.A.T.) - (Z.A.S.)
- Dans le sens de la largeur par deux zones tampons latérales (Z.T.L.) en plus des zones (Z.L.S.) gauche - (Z.A.T.) et (Z.L.S.) droite

Annexe 6-2b



6 - L'aire de pratique : Animation ponctuelle - Découverte

Filet



7 - Equipement des aires de pratique

7-1 Equipement cibles fixes

7-2 Equipement cibles mobiles

7 - Equipement des aires de pratiques

Ce chapitre présente les divers équipements utilisés à ce jour. La conception des supports et la nature de la ciblerie doivent permettre une bonne réception des flèches en toute sécurité, sans les détériorer.

7-1 Equipement Cibles Fixes

❖ Caractéristiques

La paille est actuellement la solution la plus utilisée [meilleur rapport qualité/prix] et respect de l'esprit du développement durable.

Sa réalisation en menuiserie lourde permettra l'emploi d'un système de presse du matériau facilitant le remplacement des éléments, améliorant leur longévité. Ce système peut être remplacé par un simple calage des bandes de paille (*cales de bois*) plus économique. Il faut prendre la précaution de ne pas trop comprimer la paille compressée. Une avancée de toit peut être placée au dessus de la cible.

L'utilisation des bâches est déconseillée car elles empêchent la ventilation des bandes de paille et favorisent la dégradation par l'humidité.

Depuis quelque temps, pour faciliter la manipulation, des cibles de mousse sont de plus en plus utilisées.



7-2 Equipement Cibles Mobiles

❖ Caractéristiques

Du type chevalet avec panneau en paille compressée ou en mousse, à utiliser si le terrain a cette vocation.

Du type chevalet avec système de presse ou non qui nécessite l'emploi de paille compressée en bandes. Bien que difficilement transportables, ces cibles pourront être déplacées, à l'occasion de l'organisation d'une compétition par exemple.



7 - Equipement des aires de pratiques

❖ Protection en salle



The background is a solid blue color. Overlaid on this are several abstract, light blue curved lines and shapes that sweep across the page, creating a sense of motion and design. The text is centered in the upper half of the page.

8 - Evolution des installations de club

8 - Evolution des installations de club

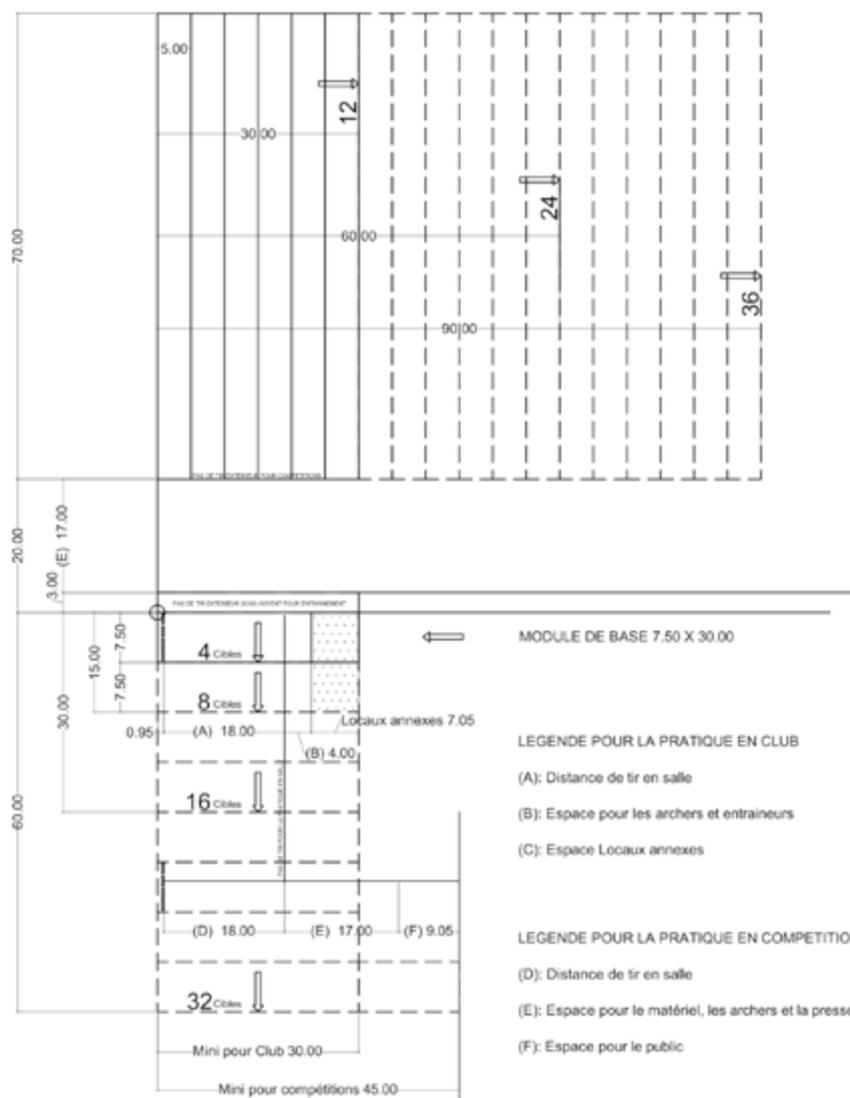
Il est conseillé de monter le projet en envisageant l'évolution des effectifs et des objectifs sportifs du club.

A partir du projet de base, il vous est possible soit :

- **d'augmenter la capacité** de la pratique du tir extérieur par module de 6 couloirs.
 - La base sera constituée de : 6 couloirs de 2 cibles soit 12 cibles
 - Extension 1 : 12 couloirs de 2 cibles soit 24 cibles
 - Extension 2 : 18 couloirs de 2 cibles soit 36 cibles
- **d'augmenter la capacité** de la pratique du tir en salle par module de 7.50 mètres
 - La base sera constituée de : 1 module de 7.50m soit 4 cibles
 - Extension 1 : 2 modules de 7.50m soit 8 cibles
 - Extension 2 : 4 modules de 7.50m soit 16 cibles
 - Extension 3 : 8 modules de 7.50m soit 32 cibles
- **d'augmenter la capacité** des deux pratiques à la fois

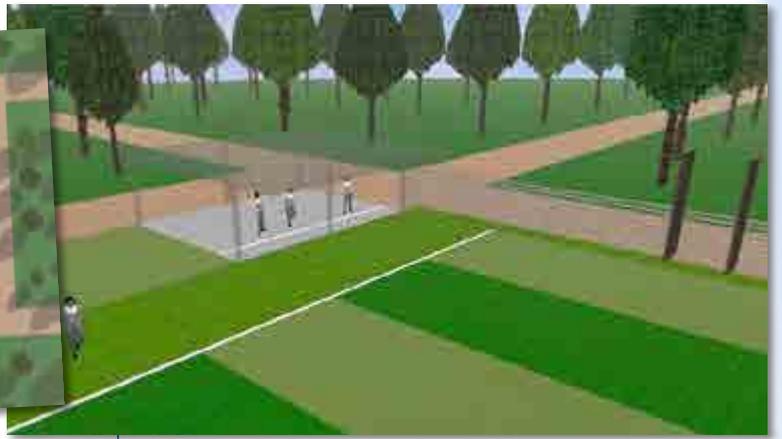
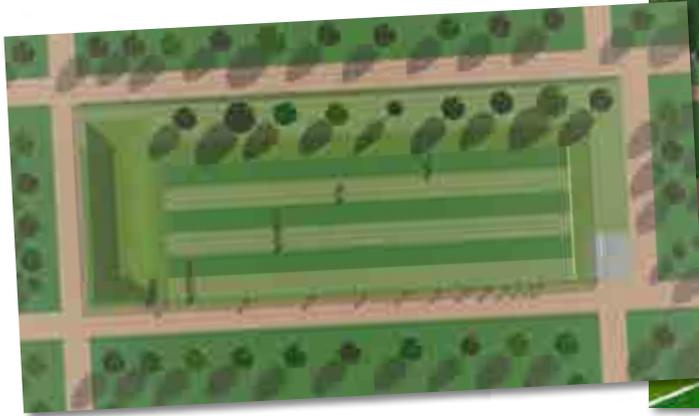
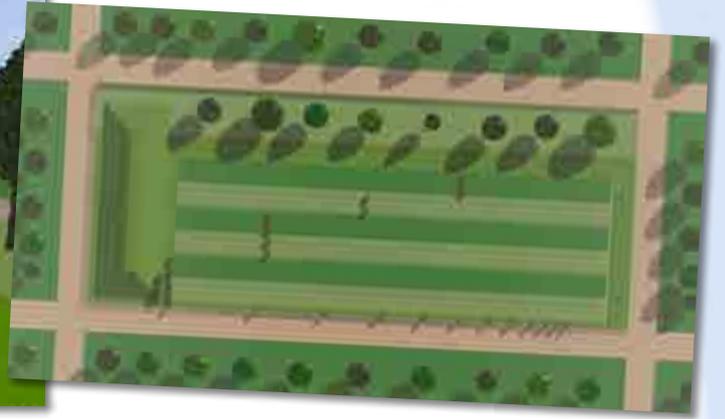
Tous ces projets seront accompagnés d'un espace club indispensable au bon fonctionnement d'une structure sportive.

Cet espace sera constitué : Accueil-Espace rencontre, Bureaux & Salle de réunions, Vestiaires & Sanitaires, Atelier-Rangements, Salle de musculation.





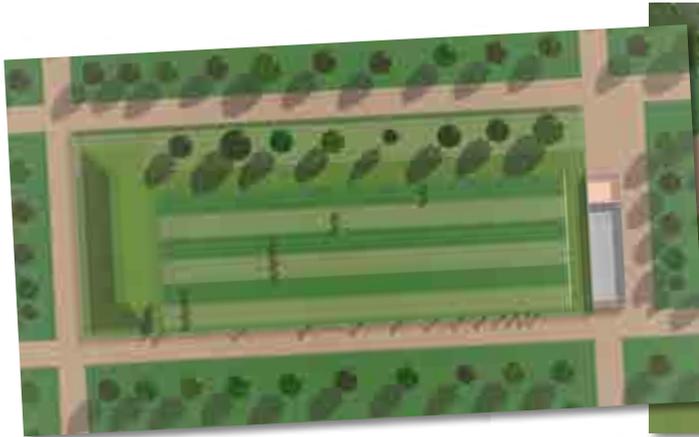
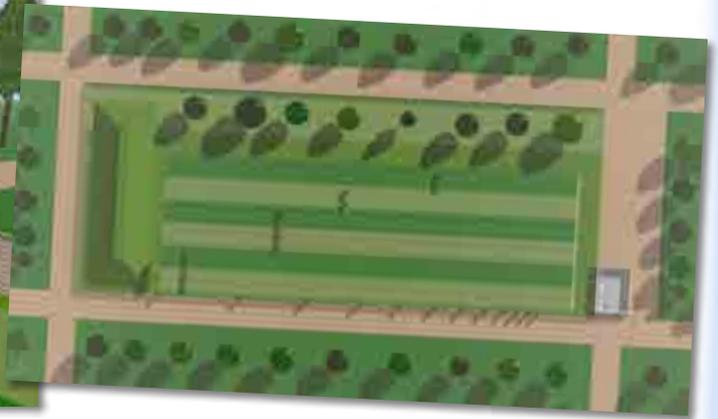
Terrain tir en extérieur



Terrain tir en extérieur avec pas de tir couvert

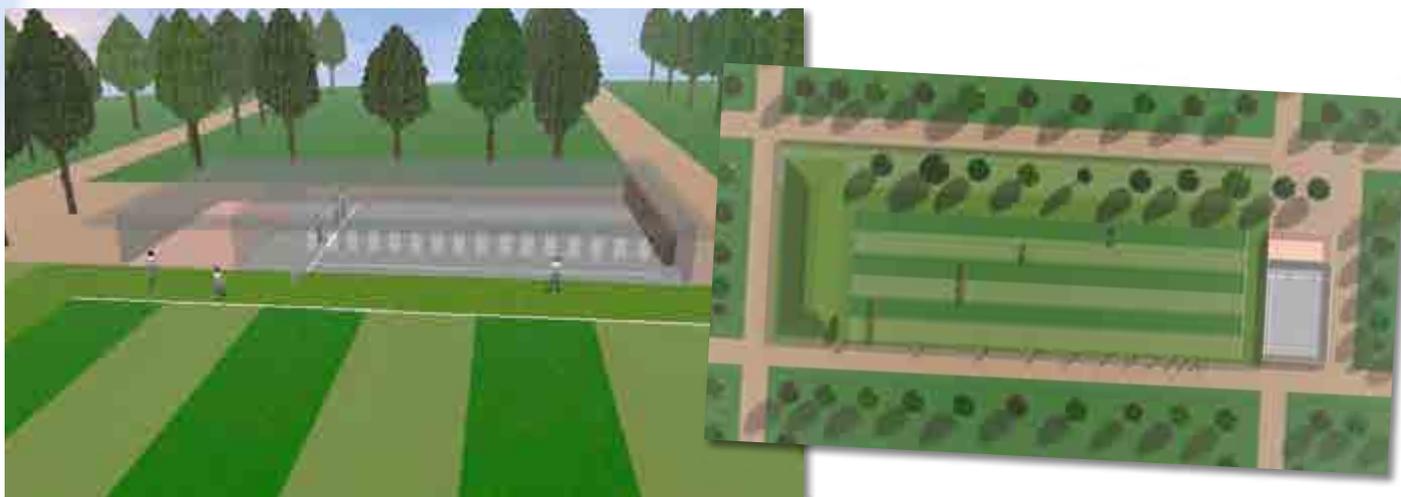


Terrain tir en extérieur avec pas de tir couvert fermé

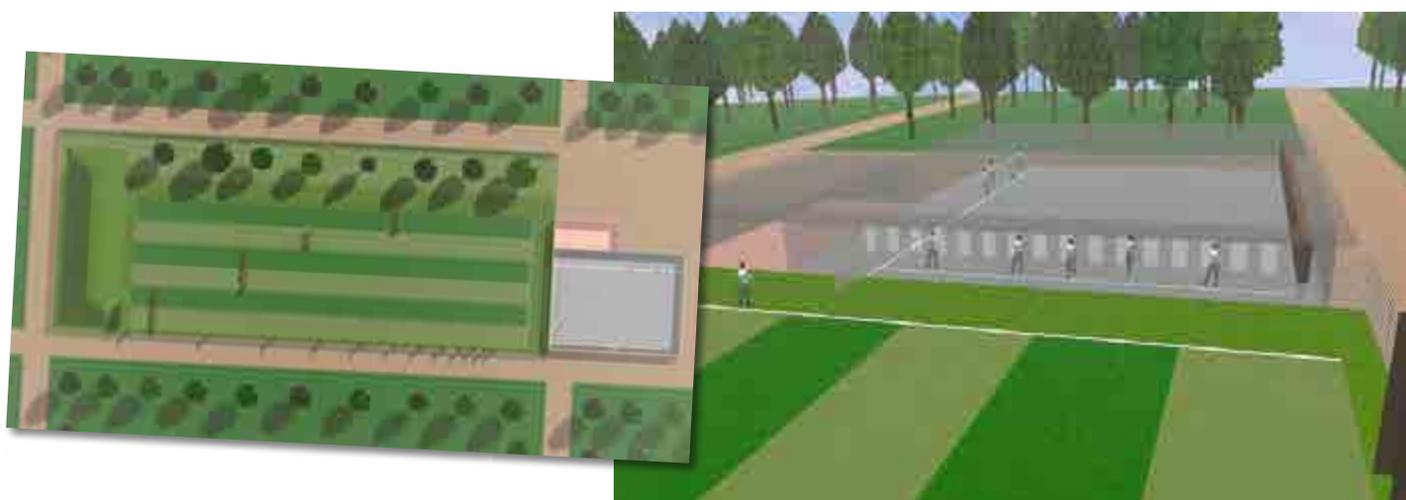


Terrain tir en extérieur avec salle 4 cibles

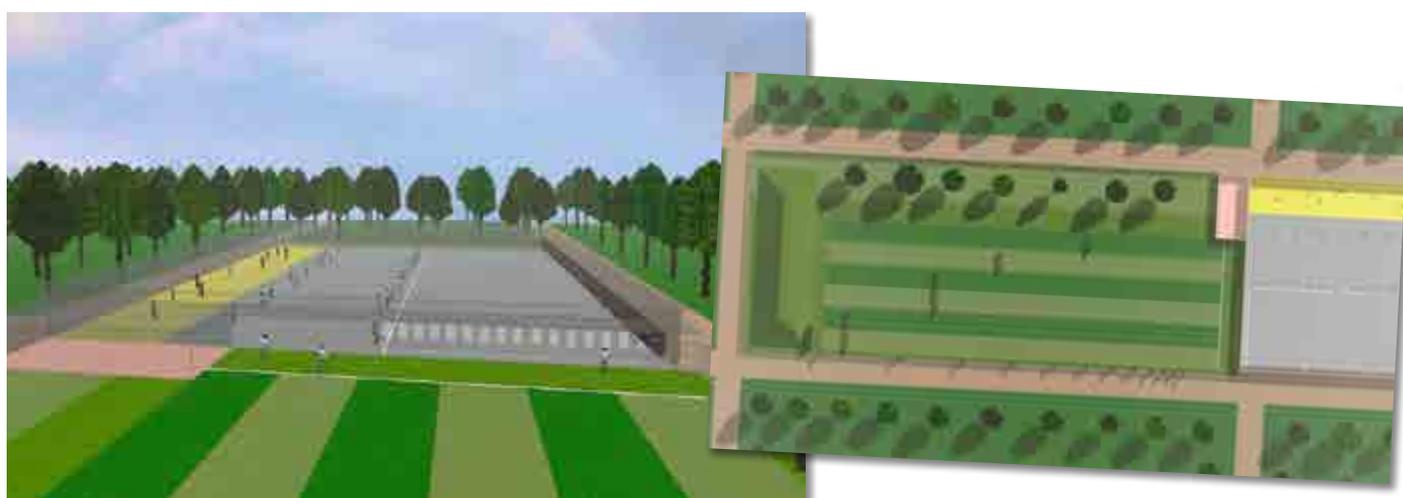
9 - Evolution des installations de club



Terrain tir en extérieur avec salle 8 cibles



Terrain tir en extérieur avec salle 16 cibles



Terrain tir en extérieur avec salle 32 cibles



268-270, rue de Brément 93561 Rosny-sous-Bois cedex
Tél. +33 (0)1.48.12.12.20 / Email : ffta@ffta.fr

